

RAPPORT DE PRESENTATION – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019-2020

73

C'est l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite " Grenelle 2 ", et le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, qui prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 10.000 habitants d'élaborer ledit rapport, qui devra être exposé par l'organe exécutif de la collectivité avant la mise en place des débats sur le projet de budget. La réalisation du rapport effectuant un état des lieux en matière de développement durable concerne donc les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 10.000 habitants, les départements, les régions et la collectivité de Corse.

C'est à chaque fois le maire ou le président de l'exécutif territorial qui est chargé de présenter le rapport "préalablement aux débats sur le projet de budget". Il convient de noter que cette mesure tendant à inscrire la rédaction du rapport de développement durable dans le contexte de l'élaboration du budget permet de faire utilement le lien entre ces deux démarches et, entre les piliers du développement durable.

Aux termes du décret du 17 juin 2011, l'objectif du rapport est lié à la promotion des politiques et actions de développement durable aux échelles des territoires concernés, en chargeant directement les collectivités locales d'établir un bilan tel que permettant d'appréhender à la fois l'état actuel et les enjeux futurs du développement durable. Le décret du 17 juin 2011 précise sur ce point que le rapport devra prendre en compte les cinq finalités du développement durable énoncées à l'article L.110-1 du code de l'environnement :

1° La lutte contre le changement climatique ;

2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;

5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

C'est sur ce schéma que s'appuiera la Commune de CAZERES/GARONNE pour établir une partie de son Débat d'Orientation Budgétaire.

Ainsi, les cinq finalités énoncées à l'article L 110-1 du Code de l'environnement seront synthétisées dans le tableau suivant afin de permettre une meilleure lisibilité par le citoyen en fonction des actions menées par la commune.

PILERS	OBJECTIFS	ACTIONS	POIDS BUDGETAIRE Faible/Moyen/Important <20 000 €/ + de 20 001 €< 49 999 €/ + DE 50 000 €
LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Limitier l'étalement urbain ; Développer les déplacements doux ; Promouvoir les énergies renouvelables ; Participer à la rénovation énergétique des bâtiments	Révision du Plan Local d'Urbanisme ; Créer des bandes cyclables et du piétonnier ; Véhicule électrique et thermique (voiture, balayeuse, matériel...), remplacer les ampoules par des LED Isoler les bâtiments	Important Important Moyen Important
PRESERVER LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	Préserver la diversité des habitats écologiques ; Accès à un environnement de qualité ; Réduire l'utilisation des pesticides, herbicides et amendements ; Protéger les ruisseaux ; Mettre en place les mobilités actives (vélo et marche) Aider à l'installation des agriculteurs BIO	Zéno phyto ; Plantations d'arbres, fleurissement ; Nettoyage de l'Hourride (CAP JEUNES/ALSH...) ; Mettre en place des récupérateurs de piles usagées à la Mairie Formation de la police à la réglementation sur l'environnement ; Obtention Label Libellule en 2017 et confirmation pour 2018 (2^{ème} libellule) ; Participer à la journée mondiale des zones humides ; Mise en place d'un schéma directeur « vélo » - développer les déplacements doux. Achat de parcelles pour l'agriculture BIO	Moyen Important Moyen Faible Faible Important Moyen Important Moyen

FAVORISER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	Urbanisme et cadre de vie ;	Travaux d'urbanisation RD 36 E - Avenue du Président Wilson... Réfection des trottoirs ;	Important
	Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques) ;	Mise à jour du Plan de Prévention des Risques Inondation, Plan Communal de Sauvegarde... ; Formation au risque inondation	Moyen
	Rénovation urbaine et revitalisation rurale ;	Etude pour la reconquête du centre bourg ;	Important
	Transport des personnes âgées ;	Adhésion au Syndicat et à la Communauté de Commune (aide à domicile-portage de repas)	Faible
	Activités sportives pour personnes âgées ;	Création d'un « City Park » en libre-service pour personnes âgées ; Ateliers sportifs en lien avec la Communauté Cœur de Garonne ;	Moyen
	Mettre en place un circuit de navette électrique reliant la Gare/les Cités scolaires/le centre-bourg	Permettre aux usagers d'emprunter les transports en commun et permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite ;	Faible
	Création de cheminements piétons	Permettre les déplacements doux et sécurisés	Important
	Création d'hébergement pour les personnes âgées fragiles	Permettre l'autonomie des personnes âgées fragiles	Important
	Panité et égalité professionnelle ;	Panité dans la fonction (Administratif, Police...) ;	Faible
	Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité ;	Création d'animations à la médiathèque et à la Maison Garonne, en centre-ville et au cinéma (Printemps du rire...) ; Soutien à l'association Avancez culturel... Obtention du Label « Lire et Faire lire » en 2017 ; Création du Comité d'Animations et du Comité scientifique	Important
PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS			Moyen

	Participation des habitants et des usagers ;	Concertation avec les riverains lors des travaux d'urbanisation, ou avec la population lors du PLU et de rénovation du centre bourg...	Moyen
DEVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	Recours aux circuits courts et aux aliments BIO ; Eco-responsabilité des services publics ; Favoriser l'emploi local ; Favoriser l'implantation d'agriculteurs BIO	6 entreprises locales / 10 ont été retenues pour la restauration scolaire ; Mise en place un élément bio par repas ; Instaurer un repas végétarien par semaine ; Développer les repas bio Mettre en place le projet alimentaire Tri sélectif, récupération cantouche encrue, compostage... Recours pour les contrats à durée déterminée à la main d'œuvre locale ; Achat de parcelles	Faible Moyen Moyen Important Important Faible Faible Moyen

Inchangé depuis l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 Août 2005 qui introduisait l'obligation de fournir une vision pluriannuelle des engagements envisagés, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'enrichit d'une nouvelle obligation introduite par l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de République).

Ainsi, les orientations 2019-2020 font apparaître les engagements pluriannuels suivants :

PROJETS	DESCRIPTIFS - OBJECTIFS	ANNEE DE DEBUT DES TRAVAUX OU ETUDE	ESTIMATIF DU COUT HT
Etudes Eco-Quartier	Etude de faisabilité d'un éco-quartier vers la Cité Scolaire collège/lycée afin de préserver les richesses naturelles, renforcer la mixité sociale et développer les déplacements doux	2019	13 000 €
Création de cheminements doux	Permettre les déplacements doux en toute sécurité : Bd de la Gare, Rue Ernest Renan, Rue Joseph Adoue...). Instaurer une zone 30 dans le périmètre du bourg-centre ainsi que pour la rue du Docteur Vaillant. Mettre en place une zone 20 et zone de rencontre : rues Ernest Renan et Joseph Adoue. Instaurer des zones de double sens pour les vélos.	2019	100 000 €
Réfection du parking des Capucins	Aménager un parking pour les professionnels du groupe scolaire des Capucins et permettre l'accessibilité et la sécurisation du site	2019	100 000 €
Création d'un Parcours Santé	Création d'un « City Park » pour personnes âgées afin de permettre l'activité sportive et la rencontre intergénérationnelle	2019	35 000 €
Création d'un verger pédagogique et d'un arborétum Garonne	Mettre la nature au cœur de l'espace public et permettre de sensibiliser les enfants. Créer un arborétum avec 150 arbustes au pied de la Maison Garonne et un verger pédagogique au groupe scolaire des Capucins	2019	20 000 €
Réhabilitation hangar à bateau en Maison Garonne	Création Maison Garonne et musée de la batellerie afin de développer l'offre touristique et l'information liée au fleuve Garonne	2019	561 000 €
Travaux d'urbanisation avenue du Président Wilson (RD 36) 3 ^{ème} tranche	Sécurisation routière et permettre le développement des déplacements doux	2019	300 000 €
Réhabilitation salle des fêtes	Mise en œuvre des travaux de rénovation et d'accessibilité pour réduire la facture énergétique et permettre l'accès à tous	2019	500 000 €
Travaux reconquête centre bourg Parvis Mairie/Eglise et Avant-Projet détaillé des boulevards	Redynamiser le centre bourg - Participer au développement durable - Améliorer le cadre de vie et faire installer de nouveaux commerces. Développer l'accès aux piétons et aux vélos.	2019	550 000 €

Rénovation local CROIX ROUGE	Agrandissement et aménagement du local - Permettre une meilleure ergonomie pour les usagers et les bénévoles. Désigner la Maîtrise d'Oeuvre	2019	20 000 €
Groupe scolaire Capucins	Etude de rénovation et d'accessibilité (maternelle et primaire) pour estimer le coût de rénovation du groupe scolaire et définir les travaux	2019	50 000 €
Rénovation du DOJO	Mise en accessibilité du bâtiment - rénovation énergétique et optimisation de l'accueil des usagers et aggrandissement	2019	200 000 €
Achat de parcelles	Permettre l'installation d'agriculteurs BIO	2019	10 000 €
Créer un hébergement pour les personnes âgées fragiles	Candidater pour l'implantation d'une MARPA et mettre à disposition un lieu d'implantation privilégié pour ce projet	2019	50 000 €
Création de cheminements doux	Continuer le développement des déplacements doux (vélo et marche) Avenue de Labrioullette...	2020	100 000 €
Mettre en place le projet alimentaire	Instaurer des repas comprenant au moins 50 % des produits « durables » et parmi eux 20 % de produits « bio »	2020	16 000 €
Instaurer un circuit de transport en commun	Mettre en place une navette électrique pour relier : La Gare/Les Groupes scolaire/le centre-bourg	2020	250 000 €
Réhabilitation du DOJO	Mise en accessibilité du bâtiment - rénovation énergétique - optimisation de l'accueil des usagers et aggrandissement	2020	208 890 €
Travaux reconquête centre bourg - OPAH - Rénovation façades	Redynamiser le centre bourg - Participer au développement durable - Permettre l'installation de nouveaux commerces - Améliorer le cadre de vie des usagers - Permettre les déplacements doux et créer des lieux de rencontres et d'échanges	2020	1 500 000 €
Rénovation local CROIX ROUGE	Agrandissement et aménagement du local - Permettre une meilleure ergonomie pour les usagers et les bénévoles. Lancement des travaux	2020	400 000 €
Groupe scolaire Capucins	Lancement du Dossier de Consultation des entreprises pour les travaux énergétiques et d'accessibilité du site	2020	1 000 000 €
Achat de parcelles	Permettre l'installation d'agriculteurs BIO	2020	10 000 €

Les orientations 2019 font apparaître les recettes d'investissement suivantes :

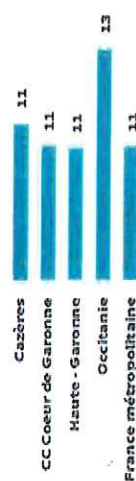
DESIGNATION	MONTANT RECETTES
Besoin de financement	247 836
FCTVA	380 000
Taxe d'Aménagement	50 000
Informatique/Véhicules/	235 311
Maison Garonne	1 300 000
Salle des fêtes	228 040
DOJO	157 498
Rénovation Bourg-centre	120 000
Amendes de police / Urbanisation	257 421
PFAC	40 000

IV - ACTION ECONOMIQUE/EMPLOI/TOURISME/HABITAT

1 - Action économique : la compétence a été transférée à la Communauté de Communes Cœur de Garonne au 1^{er} janvier 2017.

Il convient de préciser que 24 % des établissements productifs de CAZERES sont des commerces et 34 % des emplois présents sur le territoire sont dans les administrations publiques ou enseignement.

Nombre d'établissements productifs pour 100 habitants

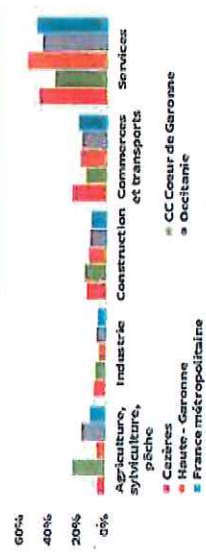


Nb d'établissements enregistrés dans SIRENE : 556

Source : Répertoire SIRENE, 1^{er} mars 2018

En 2018, le territoire comptait 11 établissements productifs pour 100 habitants, contre 10 en France métropolitaine.

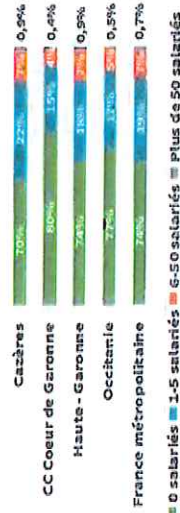
L'implantation des établissements productifs par secteur en 2018



Source : Répertoire SIRENE, 1^{er} mars 2018

Au 1^{er} mars 2018, 24% des établissements productifs présents étaient des commerces.

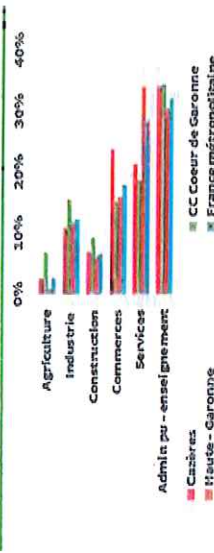
Le nombre de salariés par établissement en 2018



Source : Répertoire SIRENE, 1^{er} mars 2018

Au 1^{er} mars 2018, 22% des établissements productifs avaient entre 1 et 5 salariés, contre 19% en France métropolitaine.

Les emplois présents dans le territoire par type, en 2015



Source : INSEE 2015

En 2015 (dernière donnée disponible), 34% des emplois présents sur le territoire étaient de la catégorie administration publique ou enseignement.

Il faut également de préciser que plus de 30 % des actifs Cazériens travaillent sur la commune. (Source INSEE RGP 2015).

Vous trouverez ci-dessous le portrait statistique de la Commune remis le 21 février 2019, par la Communauté de Communes Cœur de Garonne dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat Intercommunal.

Services et équipements dans la commune de Cazères

Nombre	d'équipements	présents	dans	la	commune
Commune	Equipements et services de proximité	Equipements et services intermédiaires	Equipements et services supérieurs	Autres équipements et services	
Cazères	194	56	9	7	

Source INSEE, BPE

Diversité des équipements et services présents dans la commune

Commune	Equipements et services de proximité	Equipements et services intermédiaires	Equipements et services supérieurs	
Cazères	29 / 30	29 / 34	9 / 40	

Source INSEE, BPE

Données de cadrage

	Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la commune	Nombre d'emploi dans la commune
Cazères	1552	1621

Lieu de résidence	Cazères		Lieu de travail	
	Cazères	Autres communes de CC Coeur de Garonne	Autres communes de CC Coeur de Garonne	Autres
Cazères	621	185	401	345
Autres communes de CC Coeur de Garonne	456			
EPCI voisins	471			
Autres	72			

Source Insee, Recensement 2014

Les 5 principales destinations de travail des actifs ayant un emploi de Cazères

Commune de travail	Nombre de personnes		En % des actifs ayant un emploi de Cazères	
Cazères	621		40%	
Toulouse	175		11%	
Muret	80		5%	
Carbonne	60		4%	
Martres-Tolosane	45		3%	

Source Insee, Recensement 2014

Les 5 principales communes attirées par les emplois de Cazères

Commune de résidence	Nombre de personnes		En % des emplois de Cazères	
Cazères	621		38%	
Palaminy	84		5%	
Martres-Tolosane	63		4%	
(Le)Fousseret	57		4%	
(Le)Plan	40		2%	

Source Insee, Recensement 2014

2 - ZA Masquière/ZI Mailhol de Saint-Jean

La compétence des zones d'activités a été transférée à la Communauté des Communes de Cœur de Garonne au 1^{er} janvier 2017.

3 - Zones Commerciales « Carrefour »/ « Intermarché »/ « Aldi »

Ce sont les deux zones commerciales où sont implantés les supermarchés mais dont l'avantage réside sur le fait qu'elles sont localisées en centre-ville (entre la Gare et la Garonne). Contrairement à la grande majorité des villes de même strate où les zones commerciales se situent en périphérie, cette localisation permet d'assurer la proximité avec les usagers.

4 - Agriculture BIO

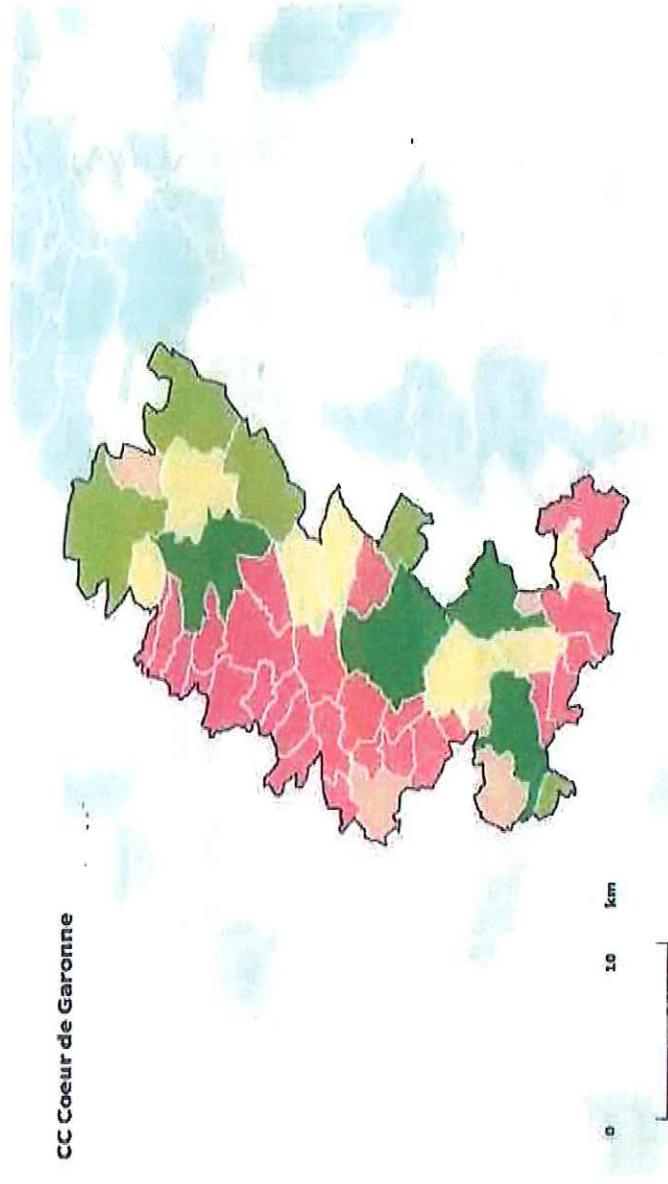
Avec la mise en place du Projet Alimentaire, la commune de CAZERES en concertation avec CAZERES ETHIQUE et l'ADEAR (Association pour le développement de l'Emploi Agricole et Rural) va promouvoir l'agriculture BIO en mettant à disposition des parcelles. Les ADEAR ont été créés en 2017, pour participer au développement de l'agriculture durable, respectueuses de l'intérêt collectif en étant ouvertes aux problématiques sociétales et environnementales.

La Mairie de CAZERES/GARONNE souhaite installer des paysans BIO sur la Commune. Les porteurs de projet intéressés sont invités à venir présenter leurs projets auprès de Valérie 0561984600 ou à contacter l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de Haute-Garonne (ADEAR 31) mail 31adear@gmail.com ou 0642298206

5 - Commerçants et Artisans.

La Commune de CAZERES/GARONNE a la chance de recenser plus de 100 commerces et de nombreux artisans de proximité. Notre challenge sera d'attirer l'usager au centre-bourg : c'est pour cela que nous lançons l'opération « RENOVATION DU CENTRE-BOURG ». Cette démarche transversale permettra d'améliorer les infrastructures publiques, paysagères. De participer à l'amélioration et la rénovation des habitations grâce à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en partenariat avec la Communauté des Communes de Cœur de Garonne.

CC Coeur de Garonne



Nombre de commerces de proximité par commune



Source : Base permanente des équipements, INSEE 2017

Ainsi CAZERES/GARONNE bénéficie de plus de 15 commerces de proximité.

Depuis 2016, Sophie Perez est également à votre disposition pour recenser les ventes ou les locations des bâtiments commerciaux. N'hésitez pas à la contacter pour toute vente, location ou acquisition. sophieperez@mairie-cazeres.fr ou 0561984603.

6 - L'Association des Commerçants et Artisans de CAZERES (le CAC)

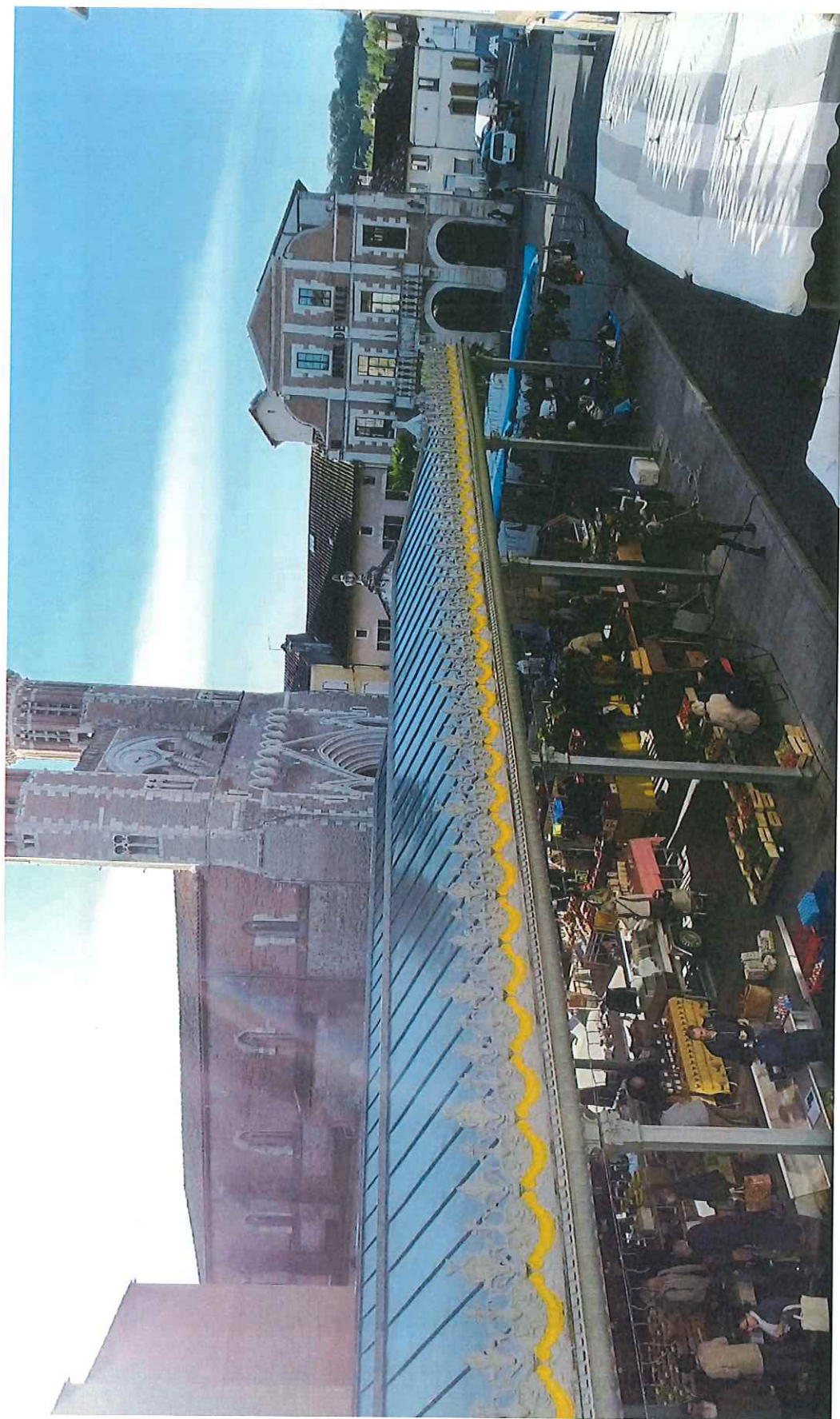
Un bureau a été réélu en février 2019. Sans perdre de temps, ses membres se sont mis au travail et ont élaboré un programme pour 2019. Soutenu par la municipalité, le CAC continuera de bénéficier d'une subvention au même titre que les autres associations.

Le Salon de l'Auto et le Marché de Noël ont été unanimement couronnés de succès. Ces animations seront renouvelées en 2019 sur le même site du Jardin Public qui a été rénové.

Le soutien logistique par les services techniques fait également partie des aides de la municipalité. Un local à la Case leur est attribué depuis la fin de l'année 2016.

Le programme 2019 établi par les dynamiques membres de l'équipe du CAC reflète une véritable motivation de ses membres qui constituent un groupe d'animateurs pour notre commerce mais surtout un noyau de commerçants qui aiment la commune de CAZERES. Chaque année le Salon de l'Auto et le marché de Noël sont de véritables réussites. D'autres animations devraient voir le jour en 2019.





Le marché du samedi de plein vent, se situe au centre du bourg et fait partie de l'animation hebdomadaire incontournable.



5 - Le tourisme à CAZERES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence a été transférée à la Communauté des Communes Cœur de Garonne. Un office Intercommunal a été créé et le bureau d'information de tourisme situé dans le bâtiment de la Case fonctionne dans des locaux neufs. Le devant de porte récemment aménagé favorise la promenade des touristes et permet l'accessibilité.

L'ancienne salle du rez-de-chaussée de la bibliothèque a été aménagée pour accueillir des expositions de peintures mais aussi d'anciennes archives sur l'histoire de CAZERES.

Le site de la Tournis est en cours de référencement et doit obtenir les derniers agréments pour lancer le projet de rénovation.

La base nautique est aussi un endroit très apprécié des touristes. C'est un lieu de rassemblement très fréquenté en période estivale. L'exploitation du site par l'association permet d'accueillir des centaines de touristes l'été. Les bénévoles n'hésitent pas à réaménager et à améliorer le site autour de leur Président Morgan Naudin qui foisonne d'idées pour faire vivre ce lieu.

Mais que serait le tourisme à CAZERES sans la Garonne, son parcours pédestre autour du fleuve, sa roselière et son Jardin Garonne très appréciés des usagers ? La « Maison Garonne » ouvrira ses portes au printemps 2019 lors de Journées Nature avec une multitude d'animations. Le tourisme à CAZERES autour du fleuve doit être un atout majeur et un moyen d'attirer un grand nombre de visiteurs vers cette Maison Garonne : musée de la batellerie, animations faune, flore, histoire de la Garonne. L'ancien hangar à bateaux rentre dans le circuit touristique du Comminges, ainsi que la Base Nautique.

Comme le fait remarquer justement « La Petite République » : Le panel d'activités proposé sur le magnifique plan d'eau, formé par le confluent de la Garonne et le Volp, laissent présager de belles journées estivales. Morgan Naudin, responsable de la structure :

« Ici chacun peut profiter en famille ou entre amis de l'aire de pique-nique, du barbecue et aussi du ponton que nous avons aménagé l'année dernière pour se restaurer. En marge, il y a des activités nautiques pour tous les goûts et tous les âges : Canoë, pédalo, location de bateau sans permis pour la promenade ou la pêche... mais aussi bouée, ski nautique ou wakeboard pour les amateurs de sensations fortes. Sur place les propriétaires trouveront un service de mécanique et d'entretien des bateaux. Sans oublier la possibilité de passer le permis bateau ».

Pour valoriser ce point d'intérêt touristique, l'office de tourisme intercommunal Cœur de Garonne a innové cet été en proposant des visites nautiques guidées. A la clé, la découverte de la biodiversité et du patrimoine de Cazères au fil de l'eau : petit déjeuner ou accueil café, découverte de la base nautique et de la Garonne au fil de l'eau, visites (roselière, jardin Garonne, lavoir, église...) etc.

Bureau d'Information Touristique de Cazères au 13 rue de la Case - Tel 05 61 90 06 81



Activités pédalos et canoës de la Base Nautique

V – ASSOCIATIONS/FESTIVITES/COMMUNICATION

1 - ASSOCIATIONS CAZERIENNES : un soutien sans faille

Comme le signale « La Petite République » : Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il va y avoir de l'animation dans les prochains mois à venir avec d'ores et déjà l'arrivée de deux nouvelles associations : « Les amis du patrimoine de Cazères » créée le 6 décembre dernier, dont la vocation est de faire vivre le patrimoine Cazérien à travers des manifestations (expositions, visites et conférences). Il convient également de citer l'ASEA (association de soutien pour l'enfance et l'adolescence) dont le premier service est l'épicerie solidaire (Le Garde-Manger – face à la halle) qui a ouvert ses portes le 24 septembre 2018.

L'année 2019 sera particulièrement festive puisque plusieurs associations célébreront leur anniversaire : Avancez Culturel (10 ans), Montagne ski club (10 ans), Karaté Club (40 ans), Fil d'Argent (10 ans), C.A.C (10 ans) et la société de pêche, l'un des plus anciens clubs de Cazères avec le football, fêtera ses 110 ans d'existence. Côté calendrier, ce sont les assemblées générales qui émailleront ce début d'année. Parmi les événements déjà programmés pour le premier semestre : les journées nature, le 10ème festival Enfin Livré, la fête du jeu, la semaine sans écran, la matinée de Pâques, le 10ème salon de l'auto, la fête de la pêche etc.

a) Coordination – festivités – animations :

La coordination est faite par l'office de tourisme. Cette association continuera d'assurer les réunions de coordination trimestrielle des associations (convocation, compte rendu, programme des festivités, distribution). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « Office de Tourisme » a été transférée à l'intercommunalité, Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Concernant le Comité des Fêtes, le bureau prépare activement la fête locale. Diverses manifestations viendront agrémenter l'année 2019.

L'association des Commerçants et Artisans de CAZERES (CAC) a déjà été évoquée dans le chapitre de l'activité économique.

Le fil d'argent participe activement aux activités du 3^{ème} âge.

La bibliothèque est logée dans les locaux rénovés des Capucins. Elle est également financée par une subvention communale qui est octroyée grâce au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), afin de garantir la pérennité de cette structure.

Les Amis du Cinéma ont également renouvelé leur bureau. Fort des 1200 entrées réalisées en 2018, l'équipe est bien décidée à faire vivre le cinéma en milieu rural dans le bâtiment exceptionnel de l'ancienne Chapelle des Capucins.

Le bâtiment de la salle des fêtes qui regroupe également le boudoir et l'école de musique est en cours de rénovation afin de participer à la rénovation énergétique et à l'accessibilité du bâtiment.

b) Social :

Les subventions seront reconduites et maintenues pour :

- Accidentés de la vie ;
- Donneurs de sang ;
- FNACA ;
- Anciens Combattants ;
- Médailleurs militaires ;
- Les amis de Jeanne (maison de retraite) ;
- ASSEM (personnel communal) ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers ;



Chaque trimestre les associations font le point sur les événements à venir

Toujours dans la bonne humeur, la convivialité et un profond respect pour les bénévoles, les réunions trimestrielles depuis 2012, sont animées par Monsieur le Maire et son délégué aux associations.

Certaines associations à but social occupent de plus en plus de place dans notre territoire, il convient de leur rendre hommage :

- Le Chenil « Capucine » : la subvention de 3 000 € leur permet de fonctionner grâce à l'intervention d'autres collectivités ;
 - La Croix Rouge : au-delà de la subvention de 1 500 €, nous allons lancer la Maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement des locaux pour 2019 ;
 - Les Restos du Cœur : il leur est attribué une subvention de 920 €, complétée par des bons d'achats alimentaires et d'une aide permanente des services techniques ainsi que le prêt du bus dans la semaine ;
 - Coopératives scolaires (voir chapitre scolaire) ;
 - Associations parents d'élèves ALEC et FCPE. Leur subvention permet d'organiser des manifestations pour financer les sorties et les manifestations des groupes scolaires. Mention spéciale au Carnaval de l'ALEC pour l'animation sur CAZERES et pour l'animation piscine en juin pour la FCPE ;
 - La Maison pour Tous : véritable partenaire et locomotive de la politique sociale/éducative qui prend de plus en plus d'ampleur à travers de nombreuses actions et d'énergie qui débouchent sur un véritable centre de vie sociale :
 - Parentalité ;
 - Espace parent ;
 - Ecrivain public (aide administrative) ;
 - Mais aussi culturel et sportif
- L'accueil se fait aux Capucins dans un espace aménagé.

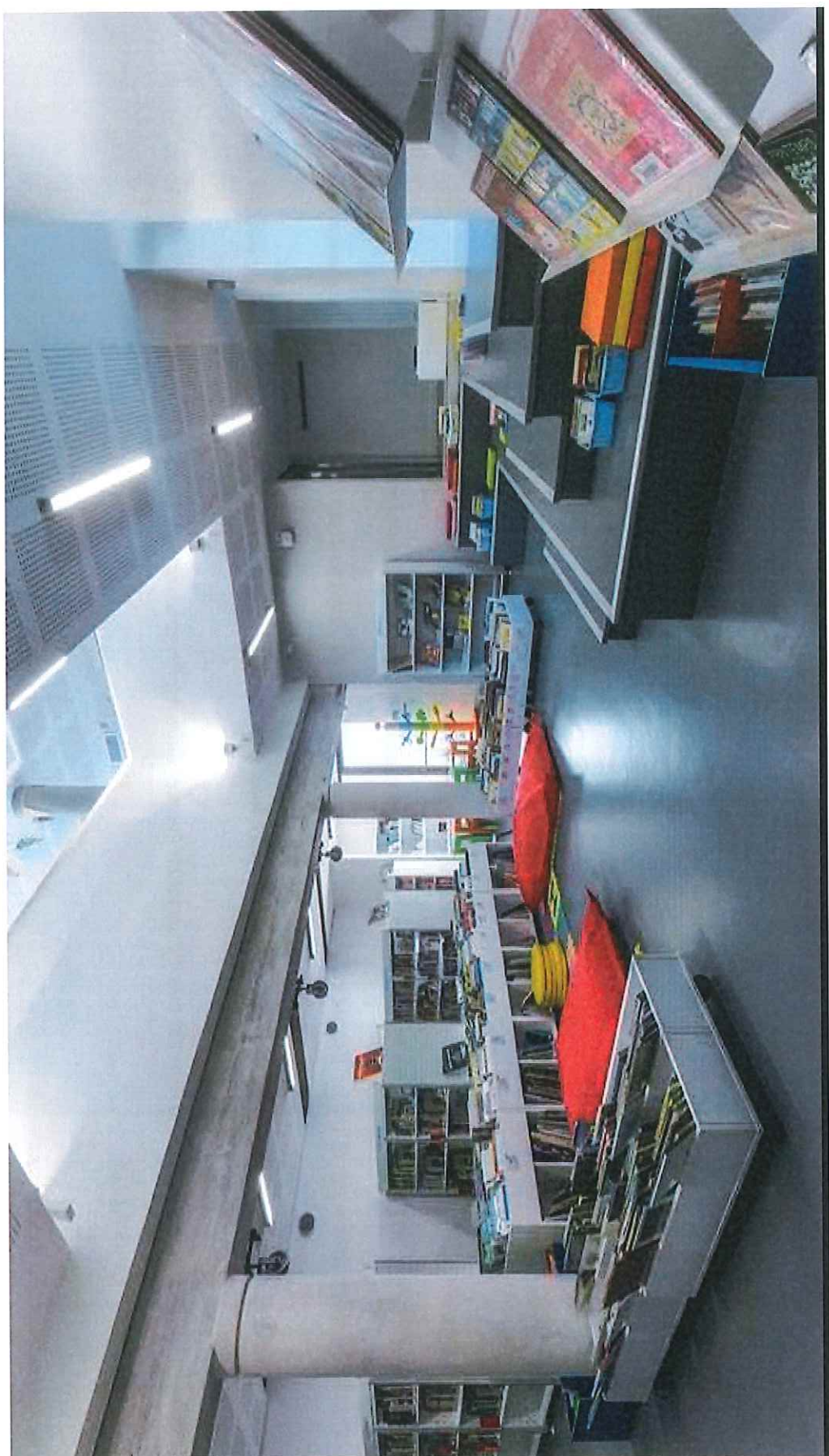
c) Culturel :

L'école de Musique évolue dans 3 salles communales, la subvention reste inchangée : 5 000 €.

Avancez Culturel : soutien total au festival du Livre en collaboration avec les écoles, le collège et la bibliothèque qui évolue tous les ans. La subvention est de 2 500 €.

Le local de l'école de musique sera rénové pour être isolé et des toilettes seront implantées au rez-de-chaussée pour éviter les déplacements à l'entre sol ;

Mise en œuvre du 1^{er} Troc Culturel initié par la médiathèque permet l'échange entre particuliers de livres, bandes dessinées, CD, DVD, jeux sans échange d'argent. Un rendez-vous convivial, culturel, gratuit et écologique. Seule monnaie d'échange, la culture.



La vie à la médiathèque de CAZERES/GARONNE :

Les actions d'animation sont très attendues par le public adulte et jeune, dont celles proposées par des intervenants professionnels extérieurs : conteurs, auteurs, artistes du spectacle vivant...

Il est à noter que notre équipe de la médiathèque s'investit très fortement dans l'animation du lieu afin de proposer plusieurs temps forts dans l'année.

Quelques exemples des animations pour l'année 2019 :

Par nos agents de la médiathèque :

Nuit de la Lecture, 2^e édition nationale, en partenariat avec le club lecture du collège de Cazères et la librairie Des Livres et Des Délices, (80 participants);

Escape Game : 09/02/2019, Panique dans la bibliothèque, deux sessions pour 5 participants (à partir de 11 ans);

Troc culturel, 16/02/2019, échanges d'objets culturels entre particuliers sous l'égide de la médiathèque (tout public) ;

« Printemps des poètes » sur le thème Beauté : 23/03/2019 avec l'association Al Caz'Arts (tout public) qui prépare également un projet sur la Garonne ;

Semaine sans écrans (2^{ème} édition) pilotée par la Maison Pour Tous : 10/04/2019 et 13/04/2019 les contes et les jeux dérivés (séance jeune public et séance adulte univers fantasy) ;

Festival Enfin Livres (mai 2019) en partenariat avec l'association Avancez Culturel, Rencontre avec un auteur le samedi matin

Partir en livre, en juillet 2018

Par les intervenants extérieurs :

Compagnie Rouge Virgule, Juste un jour (Tout public à partir de 1 an) le samedi 16 mars (36 entrées) ;

Conteur Olivier Sessa : entre les mois de mai et juin ;
Spectacle jeune public entre les mois de septembre/octobre ;
Rencontre avec auteur invité ;

Atelier de création de fin d'année ;

Et aussi...

Une animation gratuite proposée par la médiathèque départementale

Expositions pour l'année 2019 :

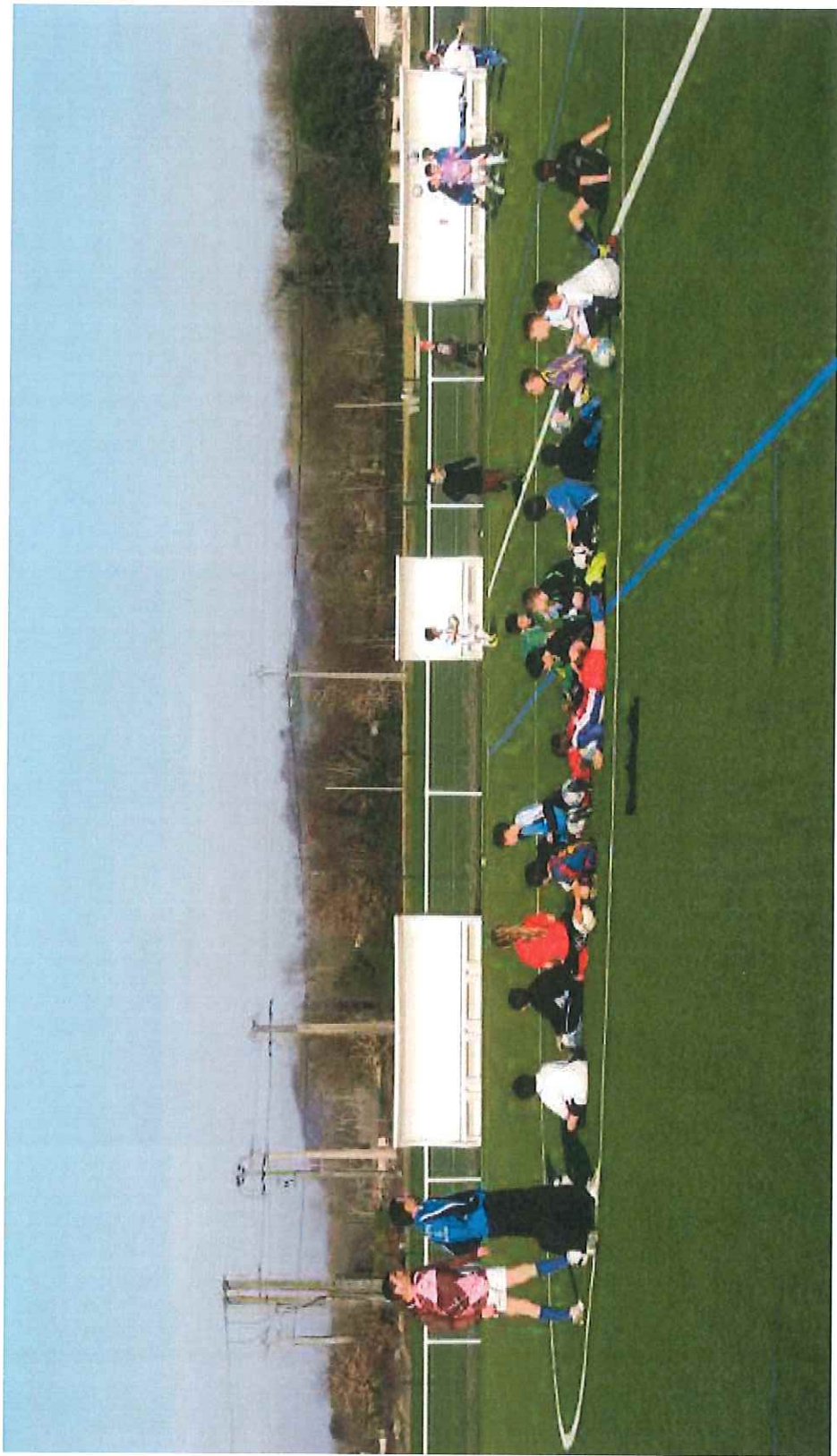
Janvier - Mars : Expositions photos de la Garonne Avril- Juin : Exposition de peinture de Sandy Mahut
Juillet - Septembre : Exposition de la MDP 31 sur les épices Octobre - Décembre : Exposition des gravures d'Ekin Kırımkan

d) Sportif

Les subventions sont maintenues. Il est à noter que certains travaux seront effectués afin d'améliorer le confort et le quotidien des associations :

DOJO (Judo/gym/musculation) : L'étude pour l'agrandissement et la réhabilitation des installations a été faite en 2017 pour permettre les travaux en 2019 car ce projet sera financé par l'Etat grâce à la DETR et la Région aux titres de la rénovation énergétique et de l'accessibilité.

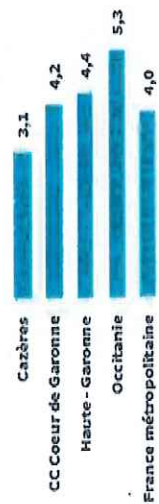
Gymnase : La création d'un 2^{ème} gymnase est prévue dans le cadre du budget intercommunal sur l'exercice 2019. Il sera complété par la rénovation de la piste d'athlétisme et la création d'un terrain synthétique.



Après celui de Malaret, un deuxième synthétique à CAZERES/GARONNE verra le jour proche de la cité scolaire Collège/Lycée.

Les graphiques ci-dessous reflètent le dynamisme associatif de la Commune de CAZERES/GARONNE :

Nombre d'associations pour 100 habitants



Nb d'associations enregistrées au RNA : 153

Source : Répertoire National des Associations, 1^{er} février 2018

Au 1^{er} février 2018, on comptait 3,1 associations pour 100 habitants, contre 3,6 en France métropolitaine.

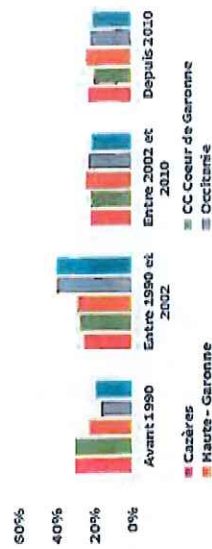
Associations créées depuis 2010



Source : Répertoire National des Associations, 1^{er} février 2018

Depuis 2010, 4 associations sont créées en moyenne chaque année.

Date de création des associations au 1^{er} février 2018



Source : Répertoire National des Associations, 1^{er} février 2018

Au 1^{er} février 2018, 30% des associations présentes sur le territoire avaient été créées avant 1990, contre 17% en France métropolitaine.

Taux de création d'associations depuis 2010



Source : Répertoire National des Associations, 1^{er} février 2018

Depuis 2010, 22,9 associations ont été créées pour 100 associations existantes au 1^{er} février 2018, contre 20,4 pour la France métropolitaine.

Le forum des associations installé en 2018 au Jardin Public par une belle journée ensoleillée a été un véritable succès :



2- FESTIVITES (la liste n'est pas exhaustive)

CAC : Salon de l'auto week-end du 1^{er} juin – Marché de Noël du 14 au 23 décembre ;
Comité des Fêtes : Fêtes de Pentecôte – Fête de la Musique ; Réveillon de la Saint-Sylvestre
Festival du Livvie ;
Spectacles école de musique/chant/danse ;
Bal des Pompiers le 13 juillet ;
Les animations de la Maison Garonne présentées en début du DOB (Jouies Sétoises, Pronomade(s) (Art de la rue) ;
Animations Base Nautique ;
Journées du Patrimoine ;
Journées Nature ;
Nombreux concours de pêche ;
Vernissages, expositions à la Case et à la bibliothèque ;
Kermesses scolaires ;
Kermesse Maison de Retraite ;
Kermesse Centre de loisirs ;
Nombreuses manifestations et animations à la bibliothèque ;
Concours de pétanque ;
Challenge de natation le 25 Août ;
Rugby : Challenge Pierre Deluc – 40 équipes / mille jeunes ;
Soirées piscine les jeudis en juillet et août ;
Vide grenier ;
Printemps du rire le 30 mars ;
Lotos ;
Concerts à l'église
Trail le 29 septembre
Vide grenier « les amis du patrimoine » le 06 Octobre
...

Mais aussi le « Spectacle présenté dans le cadre de 31 notes d'été, festival proposé par le Conseil départemental de Haute-Garonne. »



Le 24 Août 2019 sous la halle



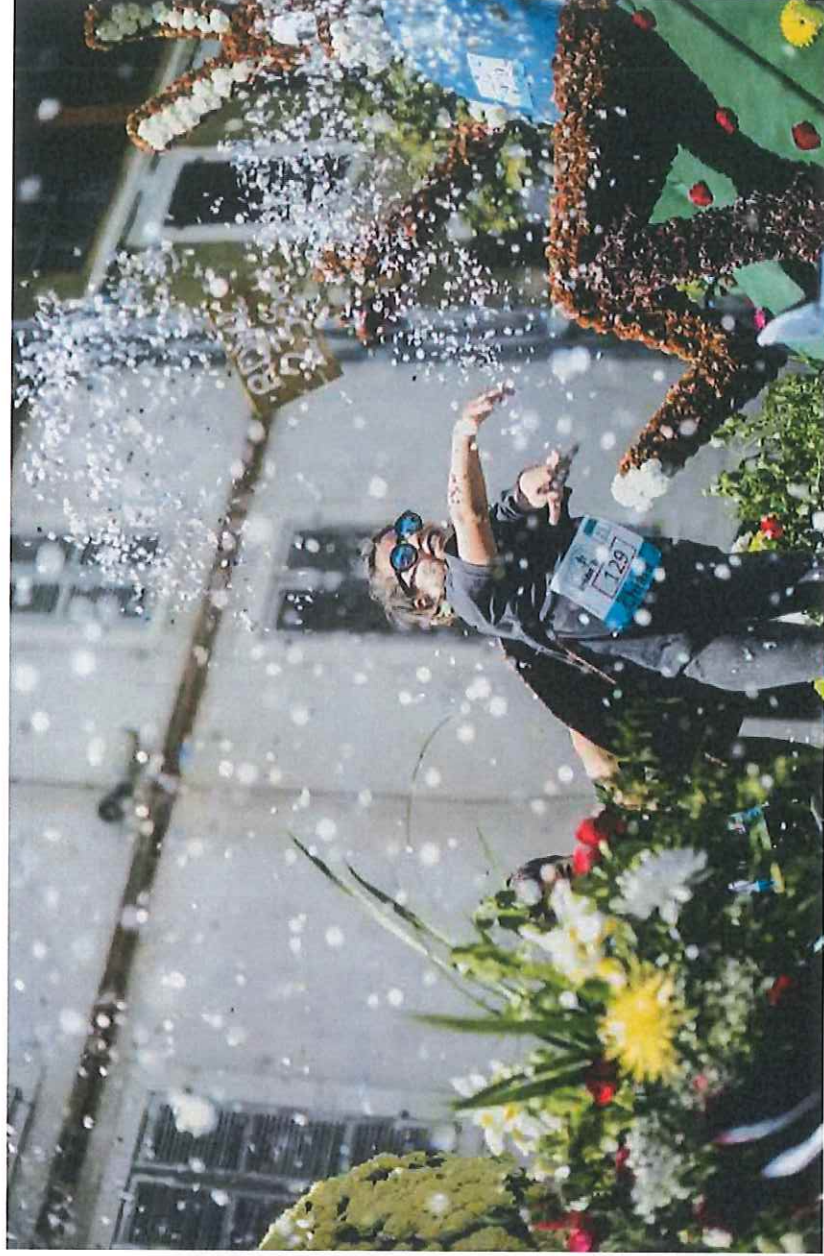
Et l'organisation annuelle de notre challenge de natation :

2014



2018





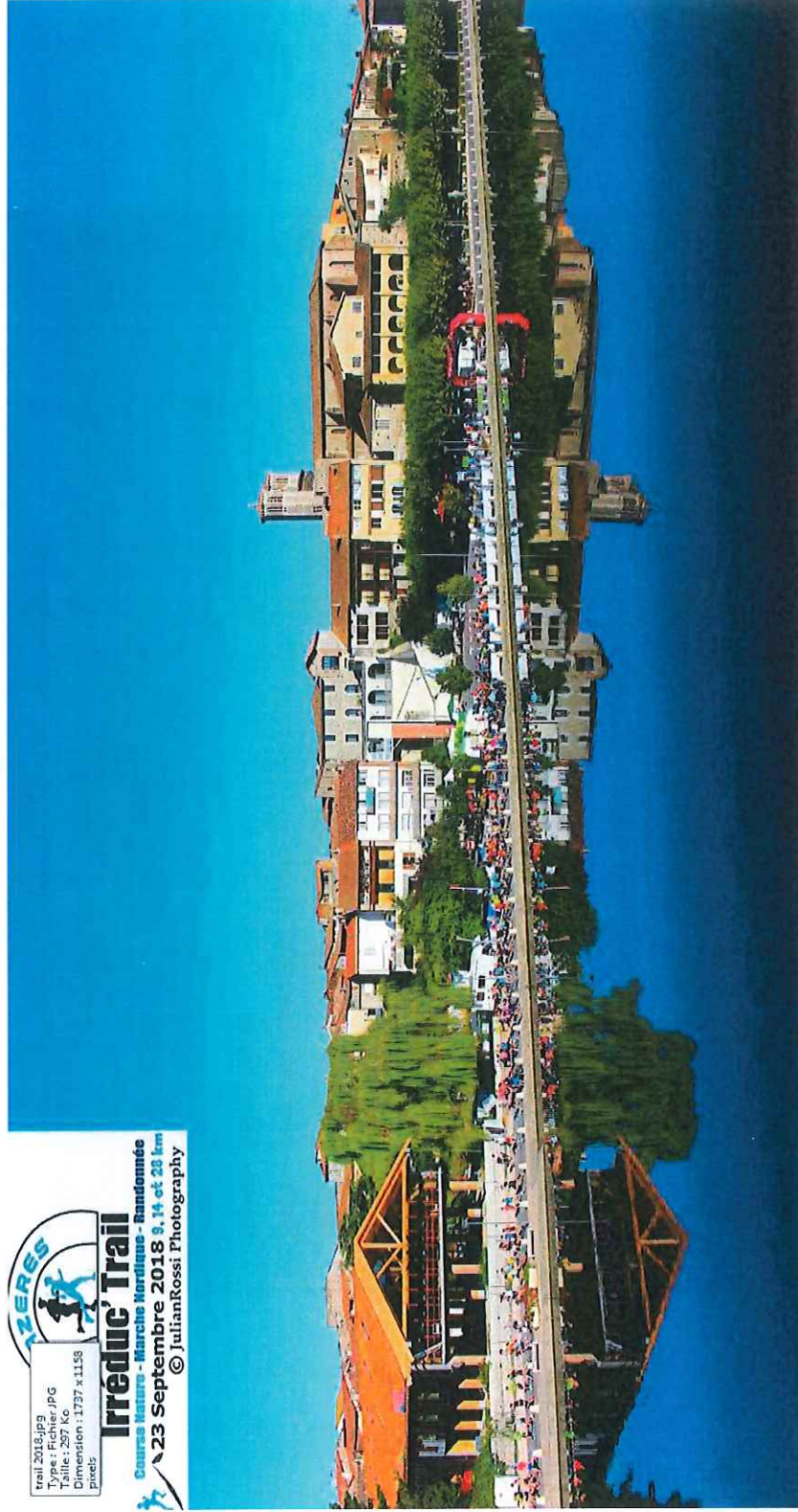
Trail organisé par les Bipèdes



trail 2018.jpg
Type : Fichier JPG
Taille : 257 Ko
Dimension : 1137 x 1158
Pixels

Irreduc' Trail

Courses Nature - Marchés Nordiques - Randonnée
23 Septembre 2018 9, 14 et 28 km
© JulianRossi Photography



IRRÉDUCTIBLE TRAIL

4^{ème} Edition



Course Nature — Marche Nordique — Randonnée

29 SEPTEMBRE 2019

Cazères sur Garonne (31)



L'association des Irreductibles Bipèdes de Cazères sur Garonne présente sa course nature

ECD TRAIL

LES DEPARTS

8H30 TRAIL 28 KM NOUVEAU PARCOURS

9H00 RANDONNEE 10 KM

9H30 TRAIL 14KM

9H35 MARCHE NORDIQUE 14 KM

10H00 TRAIL 9 KM

NOS PETITS PLUS

ARRIVEE COURMANDE

TOMBOLA GRATUITE

GARDERIE ENFANTS

CONVIVIALITE

SOUTIEN A UNE ASSOCIATION

COURSES ENFANTS



Inscriptions et renseignements
<https://cazeres-trail.jimdo.com>
irreductraille@gmail.com



Les Journées Nature avec les activités artisanales et en partenariat avec la Base Nautique pour les canoës et les pédalos. Une grande journée se prépare pour le 25 Mai 2019.





Toutes ces animations et festivités sont répertoriées dans le programme trimestriel édité et distribué par l'office de tourisme et relatées dans les sites Internet de la Mairie et de l'Office du Tourisme.

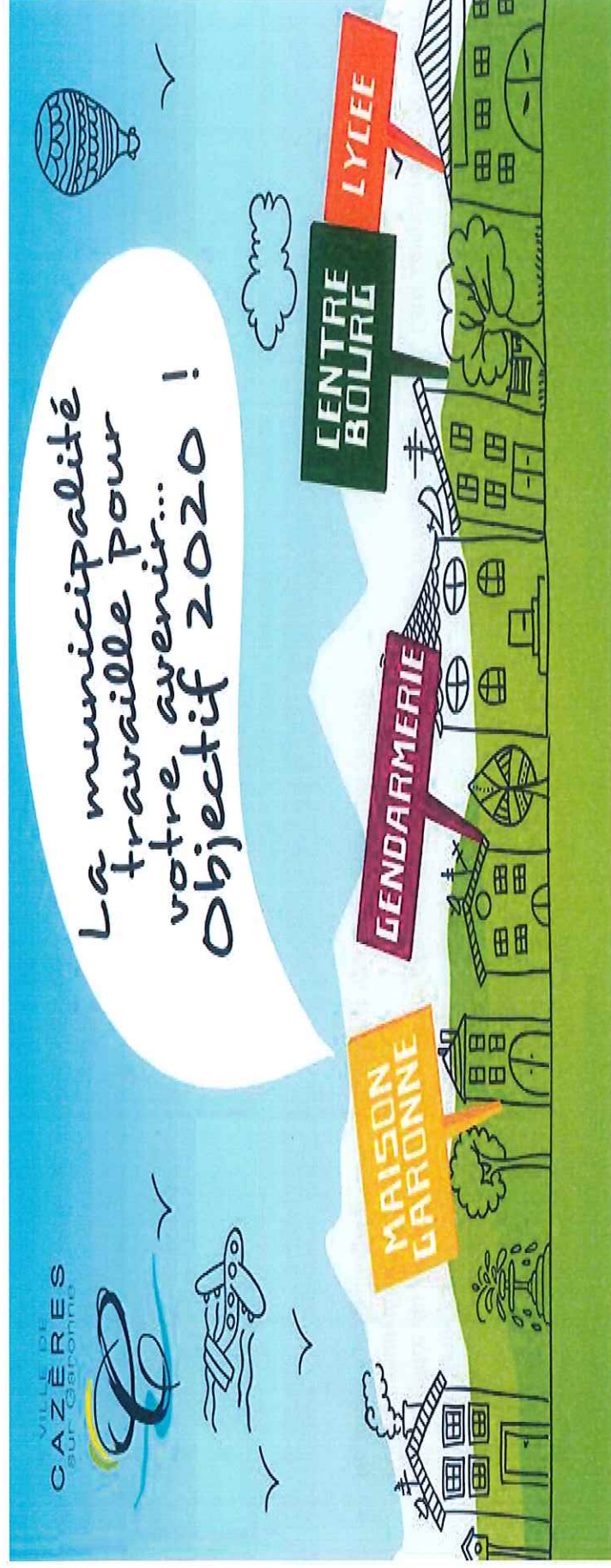
3 - COMMUNICATION

La communication est devenue un outil indispensable au fonctionnement de nos collectivités. Notre commune fait un effort permanent de communication afin d'assurer une transparence parfaite envers nos concitoyens. C'est le moyen aussi de vous informer des manifestations sur notre territoire.

Pour cela nous avons mis à votre disposition :

- Un site Internet : www.mairie-cazeres.fr ;
- Un panneau lumineux d'informations situé entre le Bureau Intercommunal de Tourisme et la Trésorerie (rue de la Liberté) ;
- Un bulletin municipal : « Le Cazérien » qui est distribué trimestriellement.

Une chargée de communication est à votre écoute, il s'agit de Madame Sophie PEREZ que vous pouvez contacter sophieperez@mairie-cazeres.fr



VI – SCOLARITE

1° le fonctionnement des groupes scolaires primaires et maternelles est également fortement soutenu financièrement par la Mairie :

- Entretien permanent par nos services techniques ;
- Achat matériel informatique toujours de plus en plus performant ;
- Achats scolaires ;
- Aide aux coopératives par l'octroi de subventions ;
- Subvention aux associations de parents d'élèves ;
- Prise en charge par la mairie des intervenants scolaires ;
- Mise en place des TAP/NAP (nouvelles activités périscolaires) gratuites : financées par le budget communal. Cette compétence a été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2018 ;
- Occultation des grillages par des palissades et sécurisation des sites en 2018 ;





2° les mises à dispositions gratuites des infrastructures :

- Piscine municipale chauffée dès juin ;
- Bibliothèque/médiathèque ;
- Cinéma ;
- Installations sportives ;
- City Park ;
- Jardin Garonne ;
- Parcours Garonne ;
- Permis vélo et permis piétons par les élèves en partenariat avec la police municipale ;



3° Prévisionnel 2019 :

- Renouvellement de mobilier et de matériel dans les différentes écoles maternelles et primaires.
- Projet phare pour 2019 concernant la scolarité : l'étude de réhabilitation du groupe scolaire des Capucins (maternelles et primaires)

A cela s'ajoute le fonctionnement classique des écoles : Entretien des bâtiments + personnel + les intervenants + le ménage etc....

Les fournitures scolaires : 6200 € par école ; La participation aux transports pour les sorties : 1200 € par école ; La subvention pour les coopératives scolaires : 3000 € par école ; Le goûter et le cadeau de Noël ...

Septembre 2020

Ouverture du Lycée

Les travaux ont commencé et devront être terminés pour l'ouverture de septembre 2020.

Ici, à Cazères sur Garonne

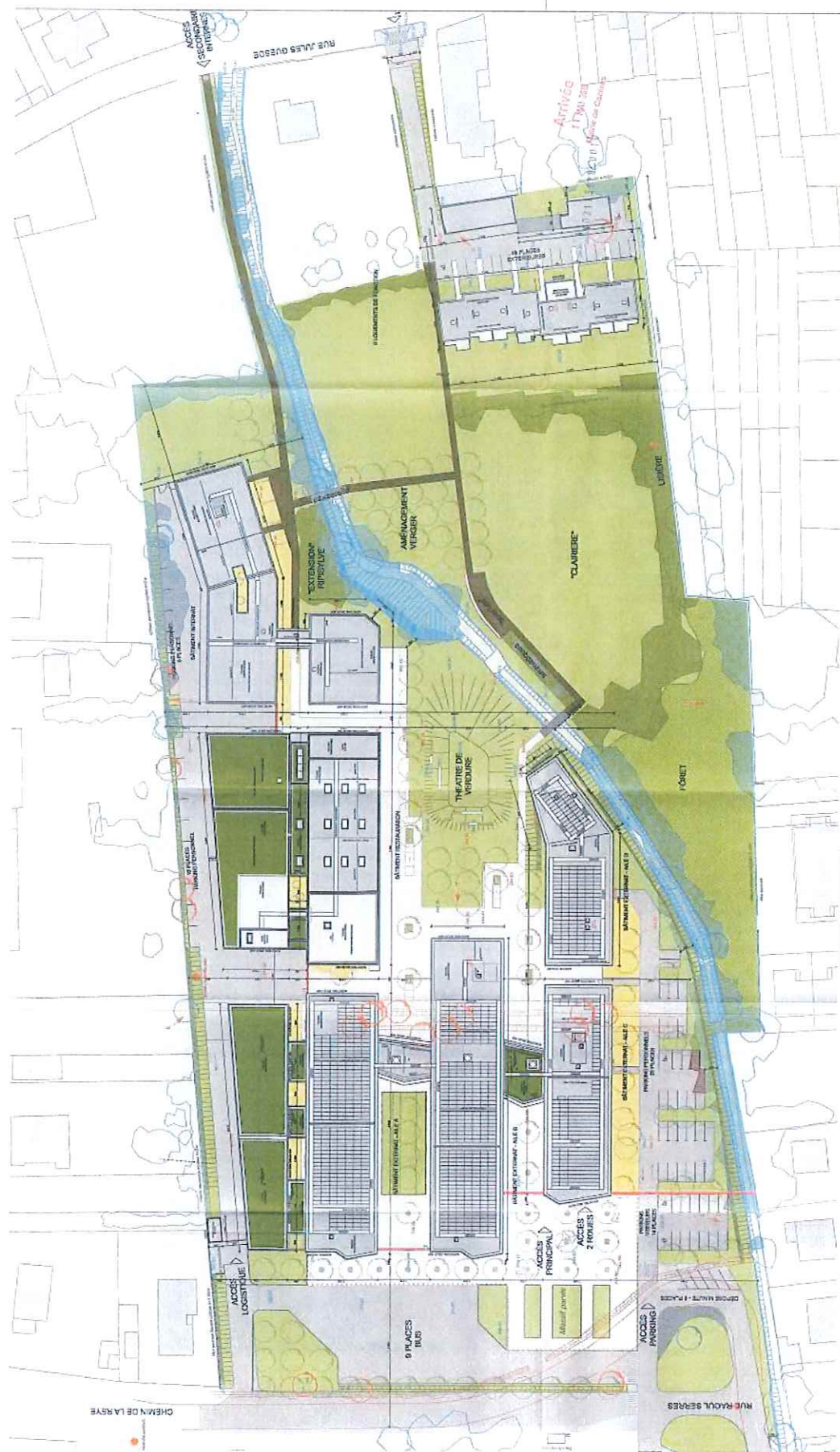


La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

**pour l'avenir
de vos enfants,
la Région
construit un
nouveau lycée**

OUVERTURE PREVUE: Rentrée 2020 laregion.fr

Plan de masse du Lycée « Martin Mabvy » :



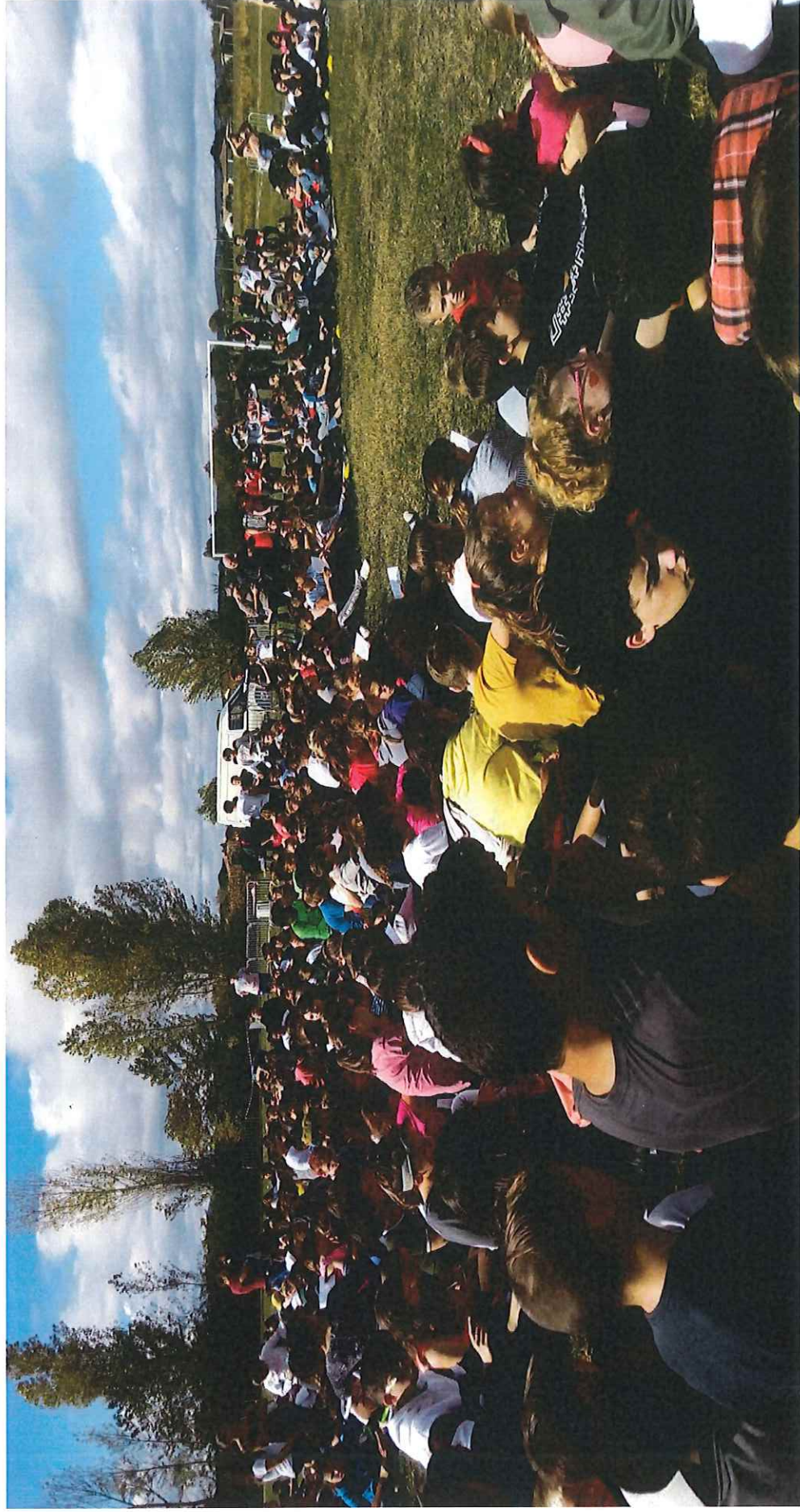
Le projet vu depuis son entrée Chemin de la Reye :



Cross du collège :



Cross des écoles :

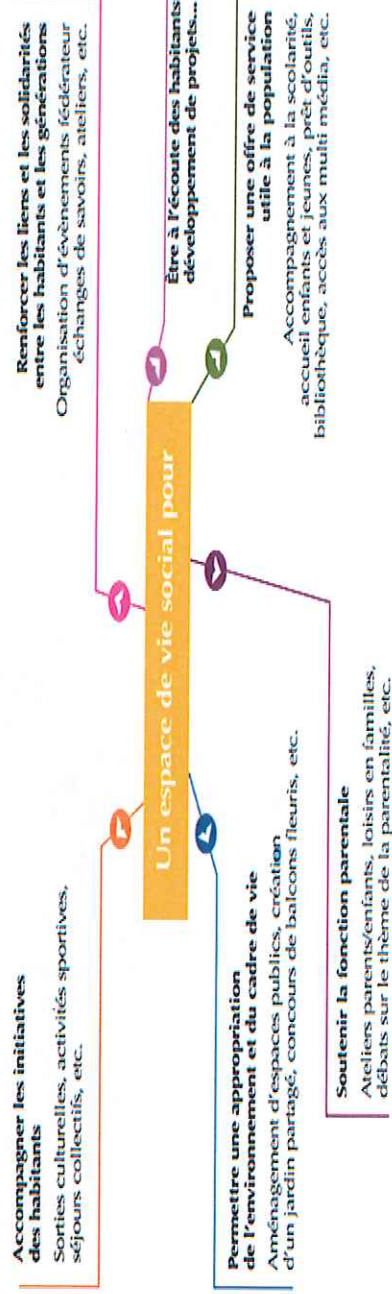


VII – TRANCHES D'ÂGES

1° - La compétence *Enfance/jeunesse* a été transférée à la Communauté de Communes Cœur de Garonne qui assure :

- a) La **compétence petite enfance** (crèche) est exercée par la Communauté des Communes Cœur de GARONNE. 3 crèches et un RAM (relais d'assistantes maternelles) sur la structure de CAZERES qui accueillent 30 berceaux, soit environ 50 enfants.
- b) **NAP/ALAE/ALSH**. Sous la direction de Monsieur Franck VALERIO et la coordination de Monsieur Yann BROUSSE. Ce service offre une prestation de qualité. La nouveauté est que chaque groupe scolaire a maintenant la possibilité d'exercer les « NAP » (Nouvelles Activités Périscolaires) et l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) sur place.
- c) **Les séjours vacances** Depuis 2017, des séjours linguistiques sont proposés. Avec un énorme succès pour le séjour en Angleterre.
- d) **Le CLAS** : contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Son objectif est maintenu pour développer et renforcer les liens entre les écoles et le collège. Mais aussi impliquer les familles dans la scolarité de leurs enfants. Le CLAS est situé dans les locaux de l'ancien préau des Capucins en collaboration avec le centre de loisirs et Cap jeunes.
- e) **L'Espace de Vie Sociale** : Cette compétence a été transférée à la Communauté de Communes Cœur de Garonne depuis le 1^{er} janvier 2018.

En quoi l'espace de vie sociale contribue-t-il à l'enrichissement de la vie locale ?





Vacances à DORRES

2nd Conseil Municipal de Jeunes :

Un moyen pour les jeunes de s'exprimer, de découvrir, d'agir et de participer dans la vie de leur cité !

Le Conseil Municipal de Jeunes, constitué de 29 jeunes (25 titulaires et 4 suppléants) ont été élus le vendredi 14 décembre 2018, permet aux jeunes (issus des classes du CM1 à la 3^{ème}) de devenir une force de proposition et d'agir sur leur ville.

Sa création et son fonctionnement ont été validés par le Conseil Municipal (d'adultes) qui le reconnaît comme un des porte-parole de l'enfance et de la jeunesse, comme interlocuteur privilégié. Mr HAMADI Ahmed, dans le cadre de mission « Jeunesse », préside le Conseil Municipal de Jeunes. Il dirige les débats et il est garant de la mise en place de l'ordre du jour et du bon déroulement des réunions.

Exemples de missions

- ▶ Participer à la vie citoyenne de la Ville.
- ▶ Apporter des idées et réaliser des actions pour améliorer la vie des enfants et jeunes, mais aussi des habitants des différents quartiers.
- ▶ Donner son avis sur des projets des élus « adultes ».
- ▶ Participer aux différentes cérémonies commémoratives des 8 mai, 14 juillet et 11 novembre, inaugurations, événements culturels – sportifs, actions caritatives – environnementales...

De nombreuses questions les concernent aussi au premier chef : le logement, la santé, l'emploi, la culture, le sport... pour n'en citer que quelques-unes.

L'installation du conseil municipal des jeunes, il s'agit, à bien des égards d'un moment important et symbolique pour la commune de Cazères.

Les jeunes constituent une véritable niche pour la ville de Cazères et contrairement à une idée reçue, les jeunes, dans leur diversité, s'intéressent bel et bien à la vie de leur cité.

Je sais aussi combien, au sein des associations et clubs locaux, vous vous investissez à votre manière au service de notre commune et je ne doute pas que beaucoup d'entre vous deviendrez les acteurs de la vie associative et citoyenne de demain.

Avec ce CMJ, nous renouvelons notre engagement de développer le plus largement possible la démocratie participative et la citoyenneté. Mais l'intérêt de toute instance dépend de ce que l'on en fait, nous comptons sur leur dynamisme et leur imagination pour contribuer à en faire un véritable lieu d'échange au service de notre commune !

Ce conseil municipal des jeunes est un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, mais aussi de découverte de la démocratie. Il doit également permettre une meilleure connaissance du territoire sur lequel les jeunes vivent.



En visite à Paris avec le Député Joël AVIRAGNET et leurs encadrants Ahmed et Sébastien







2 - Les aînés

L'association « Le fil d'argent » a été présentée dans la rubrique « associations ». La Commune met à disposition du Comité Départemental Education Physique et Gymnastique Volontaire de la Haute-Garonne un local pour mettre en place des « Ateliers Sports Santé Séniors ». Le goûter animé de fin d'année a été remplacé par un repas, pour les plus de 75 ans à la salle des fêtes. Cette initiative sera renouvelée pour 2019



CONCLUSION

Le programme présenté à travers les 7 rubriques énumérées et détaillées dans ce DOB représente notre feuille de route pour 2019. Rien n'est figé, surtout en fonctionnement ou des imprévus viendront bien entendu s'y ajouter.

Certains projets s'achèveront en 2019 tandis que d'autres se poursuivront. Des études seront engagées pour des projets en 2020 et au-delà. A ce sujet, nous nous sommes engagés vis-à-vis du Département à inscrire un gros projet par an sur 2016-2020 dans le cadre des contrats de territoire. Le tableau présenté dans le rapport développement durable en fait la synthèse.

Nous allons donc continuer notre travail et transformer ce DOB en actions concrètes. Ces réalisations sont ou seront engagées dans un plan de gestion financièrement équilibré dont découlera tout naturellement le Budget Prévisionnel 2019.

Nous avons rendez-vous en septembre 2020 pour l'ouverture du lycée sur CAZERES/GARONNE. Ce sera un grand moment dans la vie de notre commune. Nous saurons être à la hauteur de l'évènement en conjuguant les différents paramètres indispensables à l'accueil de cette structure : voiries, réseaux, centre-bourg et bien plus pour les nouveaux Cazériens. L'avenir de CAZERES-sur-GARONNE s'inscrit dans ce projet, au travers de la revitalisation du centre-bourg et du tourisme. Au ce sujet, j'espère avoir le privilège de vous annoncer une nouvelle exceptionnelle pour 2020.

La baisse de la taxe d'habitation et des dotations d'Etat, nous incite à une grande prudence car nous sommes conscients des difficultés du moment.

Nous aimons notre commune et souhaitons la voir se développer, dans tous ses domaines. Nous avons beaucoup d'idées mais nous sommes aussi des gestionnaires responsables qui depuis 11 ans tenons les cordons de la bourse de notre cité tout en restant dynamiques et en valorisant notre Commune de CAZERES/GARONNE. Tous les projets seront réalisés, nous tenons toujours nos engagements mais nous ne dérogeons pas aux règles de la comptabilité publique qui parfois nous contraignent à décaler certains projets.

Conscients que rien n'est parfait et ne le sera jamais, notre Commune de CAZERES/GARONNE mérite que l'équipe municipale se mette à son service loin des querelles indignes qui ne sont que pertes de temps.

Nous préférons travailler. Les projets avancent, se réalisent et dynamisent notre Commune. Nous avons de l'ambition, non pas pour nous, mais pour CAZERES/GARONNE et malgré l'opposition systématique de nos adversaires, nous mettons tout en œuvre pour faire progresser notre territoire où il faut si bon vivre.

Le budget qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal sera le reflet de ce DOB. Il sera la version chiffrée de toutes les actions décrites dans ce document. Il vous est présenté ci-joint chapitre par chapitre. Le DOB et le Budget sont le reflet de la confiance accordée au groupe majoritaire du Conseil Municipal.

Michel OLIVA et son groupe majoritaire : Marie-Anne DRIEF, Guy LAFFONT, Robert GRILLOU, Yvette FERRE, Michel FAGUET, Andrée ROUSSEAU, Raymond DEFIS, Chantal BARDET, Marc RAMINI, Carole DUBRAINA, Ahmed HANADI, Sandrine SOULA, Michel DUBOIS, Michèle PAOLINI, Serge CONTANCEAU, Isabelle COUZINIE, Jean-François COMBES, Muriel MARY, Et Houssaine HRITANE, Amandine BOREL, Noël LOSIO ; auxquels se sont associés Daniel HAC et Valérie LOURDE du groupe « En avant pour un nouveau Cazères ».

PROJET BUDGET 2019

A l'issue du DOB qui vous a été présenté, nous vous prions de trouver ci-dessous l'estimatif du budget 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 521 388	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 521 388
Charges à caractère général	1 491 607	Excédent Antérieur reporté	1 899 181
Charges de personnel	2 370 000	Atténuation de charges	35 000
Atténuation de produits	12 000	Opérations d'ordres (y compris les amortissements subv.)	60 667
Dépenses imprévues	196 333	Produits des services (redevances, remboursement...)	274 500
Virement section d'investissement	1 380 049	Impôts et taxes	2 825 000
Opérations d'ordre (y compris les amortissements)	409 064	Dotations et participations	1 195 530
Autres charges gestion courante	483 200	Autres produits de gestion courante	230 000
Charges financières	150 735	Produits exceptionnels	1 510
Charges exceptionnelles	28 400		

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>5 458 645</i>	<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>5 458 645</i>
<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>154 351</i>	<i>Virement section de fonctionnement</i>	<i>1 380 049</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>60 667</i>	<i>Produits des cessions</i>	<i>235 511</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>403 841</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>409 064</i>
<i>Remboursement d'emprunts</i>	<i>449 126</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>403 841</i>
<i>Immobilisation incorporelle (PLU, Etudes...)</i>	<i>74 000</i>	<i>Dotations, fonds divers (FCTVA...)</i>	<i>677 836</i>
<i>Immobilisation corporelles</i>	<i>297 144</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>2 109 502</i>
<i>Immobilisations en cours</i>	<i>3 513 321</i>	<i>Compte de tiers</i>	<i>242 842</i>
<i>Compte de tiers</i>	<i>506 195</i>		

Débat D'orientation Budgétaire 2018

Mieux vivre à Cazères

1 – Modération de l'éclairage public par une pertinente application des préconisations officielles

Depuis 2015 DOB après DOB, je vous demande de mener une réflexion au sujet des mauvaises techniques adoptées actuellement pour l'éclairage public, invoquant la protection de la population, des faunes et flores (diurnes comme nocturnes) et les économies d'énergie constatées dans les communes ayant accompli cette transition vers une modération optimale de l'éclairage.

Cependant depuis 4 ans, les effets favorables de cette modération de l'éclairage public ne sont plus à prouver puisque de nombreuses communes l'ont mis en pratique :

- **2251 communes ont restreint leur éclairage public une partie de la nuit :** <http://www.nuitfrance.fr/?page=extinctions>
- **Une économie annuelle de 180 000 euros pour la commune de Villenave-d'Ornon:** <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/l-extinction-de-l-eclairage-public-testee-a-villenave-d-ornon-1517414795>
- **90 % des habitants étaient favorables à l'extinction**, dont deux-tiers affirmaient ne pas être gênés puisqu'ils ne fréquentent pas l'espace public durant cette plage horaire : <https://www.ladepeche.fr/article/2015/05/25/2111093-eclairage-la-nuit-gagne-l-agglomeration.html>

Ces communes, qui ont donc restreint l'éclairage public, ont compris rapidement les avantages au regard des 9 conséquences graves de cet éclairage nocturne, <https://www.notre-planete.info/environnement/pollution-lumineuse.php#consequences>

- Cycle du sommeil atteint, stress accru, cancers probables, trouble des cycles des animaux et des plantes (floraisons décalées vers les périodes de basses températures, accouplement au mauvais moment de la saison, déviance nocturne d'animaux diurnes, accroissement des stagnations d'étourneaux qui normalement dorment au noir dans les bois mais qui se retrouvent littéralement piégés en ville par l'éclairage, piège absolu des éclairages pour les insectes qui se retrouvent incapable de quitter le lieu éclairé et finissent en dernier sort mort au pied du lampadaire, du coup piège et surprédation de ses prédateurs qui changent de comportement et ne chassent plus que sous les lampadaires, du coup ils sont eux-mêmes surprédats parce qu'ils se retrouvent maintenant à chasser en pleine lumière et à des heures inhabituelles... à la fin, seuls les chats, ultimes prédateurs, y gagnent.

Attendrons-nous, comme pour les pesticides en ville, d'être contraints et forcés de limiter le nombre de lampadaires et de restreindre les plages horaires ? [La loi Biodiversité](#), adoptée le 20 juillet dernier, mentionne, dans plusieurs de ses articles, la nécessaire lutte contre les

nuisances lumineuses, dramatiques selon tous ceux qui les observent en analystes professionnels.

Or, dans notre commune l'éclairage public est démesuré : je rentrais jeudi dernier à 22h par le pont et l'éclairage de l'ascenseur, du musée du bateau, de la salle des fêtes en était au point d'éblouir dès Couladères, les stades restent régulièrement éclairés toute la nuit. Les enseignes de magasin étaient aussi allumées alors qu'une réglementation l'interdit loi du 12 juillet 2010 dite loi ENE Engagement National pour l'Environnement: voir le guide pratique : la réglementation de la publicité extérieure du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Afin de rendre cohérente votre nouvelle conversion à « l'Environnement », que vous invoquez maintenant à chaque virgule sans en peser les enjeux profonds et véritables, je vous suggère donc le premier d'une longue liste de chantier : le corridor "vert" de bord de Garonne qui est outrageusement éclairé : ascenseur, ampoule tous les 2 mètres autour du musée du bateau, nuée de lampadaires le long de la rive (vivante ! lieu de nichée, de ponte, de chasse).

Ce site, nouvellement urbanisé, artificialisé, qui fut un vrai écosystème d'une grande richesse, se trouve maintenant être réduit à du minéral alors qu'il constituait à lui seul la continuité écologique tant protégées par les discours et les textes de lois de nos institutions.

Il est incompréhensible de constater que les exigences de préservation de la vie (à savoir : couvert végétal et protection des animaux : insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères existant avant la construction du fantomatique « Musée du bateau ») ne fussent pas respectées en qualité de contraintes majeures de préservation.

Bien que ce corridor soit devenu un désert de toute vie, il reste néanmoins inscrit comme continuité écologique et DOIT donc à ce titre être éteint la nuit : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/eclairage-nocturne-protection-biodiversite-alliance-impossible-27280.php4>

Ce site n'est pas fréquenté la nuit par les êtres humains, alors sans attendre : priorité à la Vie ! Je vous demande de comprendre la nécessité (réglementée) d'éteindre l'éclairage de ce lieu dès 23h, ainsi que l'intégralité du corridor vert de la zone Natura 2000 !!

« La biodiversité nous concerne au premier chef, car la biodiversité c'est nous, et tout ce qui vit sur terre » Hubert Reeves, Président d'honneur de Humanité et Biodiversité

<http://www.humanite-biodiversite.fr/>

La ville de Cazères ne connaît pas de réelle activité humaine nocturne : gare fermée à 21h, bars et cinéma fermés au plus tard à 23h, l'éclairage public nocturne systématique ne se justifie donc pas.

Ainsi, l'extinction pourrait prendre effet de minuit à 5 heures pour commencer.

L'effet bénéfique de l'éclairage sur les chiffres de la délinquance n'a jamais été prouvé.

Dans les villages et petites villes, le constat scientifique est plutôt inverse : il est plus facile de circuler à pied discrètement dans un quartier éclairé que dans un quartier plongé dans le noir avec une lampe à la main. Les cambriolages nocturnes sont quasi impossibles en quartiers résidentiels non éclairés puisqu'ils se font majoritairement l'après midi.

Le cas de l'éclairage irrationnel et sans intérêt de la déchetterie est également emblématique : un drame écologique à 1500m à la ronde, un gâchis immense d'énergie, une pollution inconsidérée, etc...

Comment s'y prendre pour diminuer l'impact des éclairages ?

En s'appuyant sur

- le « *Cahier des Clauses Techniques Particulières Eclairage Public*
Modèle pour les Communes et Communautés de Communes »
Produit par l' ANPCEN (Association Nationale pour la Protection
du Ciel et de l'Environnement Nocturne).
- L'ADEME
- La Région Occitanie "La région à énergie Positive"
- L'association Agir pour l'environnement :
<https://www.agirpourenvironnement.org/>

Un accompagnement pédagogique sera certainement nécessaire pour certains, pour d'autres ce sera enfin une solution attendue. Prendre exemple sur les moyens pédagogiques utilisés par les communes qui ont mis en œuvre près de chez nous la modération de l'éclairage public :



2- Parking des Capucins

Au cours du DOB 2018, j'écrivais ceci :

« Mesdames, Messieurs, je vous invite à aller voir le très beau film "L'intelligence des arbres" ».

Après vous être émerveillés des images et avoir partagé la découverte des forces extraordinaires des arbres, vous ne les verrez plus comme simple mobilier urbain ou accessoire de décoration de ville. Ainsi vous ne pourriez plus, par exemple, concevoir tel qu'actuellement le projet de parking des Capucins. Constatons ensemble qu'en l'état votre proposition commande l'abattage de plus de 15 arbres, et implique le déversement d'une

couverture imperméabilisée de bitume sur du vivant, bref un parfait parking de supermarché », sur une zone inscrite, protégée par des lois, et à protéger par des actes.

Résultats : un pin parasol sain abattu, et quelques feuillus permanents avec, des places démesurément longues, des m² perdus en bitume peint en blanc (lubie de l'artificialisation malgré les préconisations d'usages se devant parcimonieux), ce bitume a d'ailleurs été posé puis en partie enlevé puisque les branchements en dessous n'avaient pas été faits, et puis remis...aux frais de qui l'erreur? L'entreprise incompétente ? ou la municipalité légère sur les compétences de ses sous-traitants en « travaux publics » ?

Et s'ajoutent : un talus stérile réduit à son triste sort, un tilleul argenté planté au mépris de la mort causée aux pollinisateurs, un mur allongé réduisant la largeur du trottoir de la rue des Capucins, de toute façon impraticable par les plus fréquents usagers que sont les enfants en bas âges et certains, encore, en poussette.

En DOB 2018, j'écrivais également, au sujet des trottoirs :

« Or, quels sont les usagers les plus vulnérables et les plus nombreux tout au long de l'année, 150 jours par an? Ce sont les enfants de maternelle, de 3 à 6 ans, qui se rendent obligatoirement accompagnés par un adulte, et les enfants du primaire qui viennent pour certains seuls, ainsi que les cyclistes.

Effectivement, l'approche des écoles n'est actuellement pas adaptée à ces jeunes usagers : pas de trottoirs dans un virage sans visibilité rue des Capucins, un sens unique qui n'est respecté qu'en présence d'un agent de police municipale, impossibilité de se croiser sans slalomer entre les voitures stationnées, des trottoirs impraticables en poussettes ou fauteuil roulant, juste assez larges pour passer en file indienne, coincés entre un mur et les bus, et avec un enfant que l'on tient par la main il convient d'être souple et agile !

Votre projet de parking style supermarché ne prévoit aucune sécurité de ces enfants : pas de trottoirs continus du centre aux écoles, ni d'espace approprié à la descente des enfants des voitures, sortie de bus sur un trottoir étroit face au mur de la maison Weeknet, pas de piste cyclable, pas d'espace de convivialité dédié aux parents ... »



Résultats : Toujours pas de trottoirs praticables, et toujours une circulation à double sens, hormis sur certaines plages horaires que les Cazériens ne doivent pas comprendre puisqu'il est régulièrement pris en sens interdit. S'ajoute un chaos chronique et quotidien de voitures à la sortie du parking du cinéma, au milieu des enfants.

En DOB 2018, j'écrivais également:

*« Il est donc nécessaire de prendre conseil auprès d'un architecte urbaniste compétent. Urbicus, qui s'occupe du centre bourg, peut aisément procéder à l'étude puisqu'il connaît déjà le terrain. Cela s'inscrirait dans la continuité du projet actuel de revitalisation du centre bourg. D'ailleurs le groupe Urbicus a bien fait remarquer la **"saturation routière et l'absence de considération du piéton"** au sujet du diagnostic de la ville. Apparemment vous n'en avez pas tiré leçon ! »*

Résultats : visiblement pas de conseils pris auprès de professionnels qui ont la maîtrise technique et un regard global compétent sur la problématique. Toujours pas de leçon tirée des conseils avisés.

J'ose espérer que la 2^{ème} tranche du parking concernant le jardin Weeknet non décrite dans votre document, ne prévoit pas de couverture imperméable des sols, ne prévoit pas d'abattage d'arbres...

N'est-il pas urgent de mettre définitivement en sens unique cette rue des Capucins ?

A ce sujet également, je remarque, après observation de nombreux travaux de voirie, que celle-ci ne semble pas bénéficier des conseils d'un urbaniste compétent :

- La sortie de la zone « Carrefour et compagnie » sur l'avenue Pasteur est devenue dangereuse (pas de visibilité vers la gauche lorsque l'on se présente au stop, alors qu'il y en avait une avant les travaux). Sans compter, les déchets qui s'accumulent autour des poubelles situées sur cette zone.
- La sortie (sur l'avenue de Lavelanet) de la ruelle qui longe le cimetière était dangereuse (priorité sans visibilité aucune) : la réfection de l'avenue aurait dû être l'occasion de résorber ce danger en créant un décrochement de l'avenue afin que les véhicules sortant de la ruelle puissent s'avancer jusqu'à un stop (priorité à l'avenue).
- Avenue de Blancotte, avant le passage de la voie ferrée, la voie a été décalée vers la droite, ce qui fait que la visibilité n'y est plus lorsque l'on arrive de la rue de droite après le passage sous-voies.
- A ce même passage sous voie ferrée, un trottoir a une courbe inutilement trop large ce qui oblige la plupart des véhicules, a fortiori les plus longs, à tourner en empiétant considérablement sur la voie opposée, ce qui bloque la circulation quand cette voie se trouve occupée.
- La multiplication des dos-d'ânes comme régulateurs de vitesse est une fausse bonne idée : ces installations rompent la fluidité de la circulation plus qu'elles ne la ralentissent : qui ne réaccélère pas après un dos-d'âne ? D'où un accroissement du bruit subi par les riverains, de la consommation du véhicule (argent), un accroissement de la pollution (freinage et réaccélération), un accroissement de l'usure du véhicule (freins, embrayage, moteur, amortisseurs, rotules, etc), un accroissement du stress de conduite (passage de vitesse, embrayage, accélération), une attention du conducteur mal focalisée (pas sur les piétons) donc dangereuse, etc... Les urbanistes modernes ont depuis bien longtemps analysé cela et mis en pratique des aménagements bien plus doux pour les voisins, les usagers, les véhicules et la planète, et plus efficaces en termes de ralentissement. Le sujet vaudrait une véritable compétence à l'œuvre sur l'ensemble de la commune.

Prenons exemple sur la ville de Louviers depuis déjà 2 ans et bientôt bien d'autres communes : le s'cool bus voir <https://www.scool-bus.org/>. *S'cool Bus* est un transport collectif qui lie pédagogie, écologie, liens sociaux et santé publique pour faire évoluer nos enfants dans

un monde sain : ce vélo collectif est donc un nouveau moyen de locomotion ludique, fun et écologique.

Le S'Cool Bus dans sa version actuelle est issu de 10 ans d'études et de mise au point. Depuis 5 ans, le retour d'expérience de l'entreprise S'Cool Bus permet à ce partenariat de disposer d'un réel savoir-faire et d'une future exploitation à plus grande échelle.

La semaine de sensibilisation débarque :

Les semaines de sensibilisation S'Cool Bus débarquent partout en France, pour en savoir plus et pour vous inscrire, rendez-vous : <https://www.scool-bus.org/semaine-de-sensibilisation>

Nous vous proposons de soumettre au Conseil Municipal des Jeunes cette proposition.

3- Zone Humide de St-Cizy, inscrite « à enjeux important » (ZHE)

Bonne nouvelle, la déesse précieuse est bien à St Cizy : Elle est fine, gracieuse, onirique. Mais elle est en danger. Elle figure parmi les 24 espèces de libellules menacées ou **quasi** menacées de disparition en France métropolitaine, sur les 89 espèces présentes.

Au lieu des libellules dessinées sur des panneaux métalliques pour, en fait, juste témoigner de l'application d'une loi sur l'interdiction d'usage des pesticides dans les communes, il est urgent de prendre soin de notre odonate.



La butte de St-Cizy jouxte le site archéologique d'Aquae Siccae. Une butte naturelle accueille les ruines d'une chapelle du XIII^{ème} siècle. Cette ruine historique, probablement sur l'emplacement d'un temple romain, appartient à la Commune.

Mais la commune n'est pas propriétaire de **la butte** autour de la ruine, ni des quelques belles prairies qui l'entourent, formant la zone humide, le bois marécageux et le marais permanent.

Gabriel MANIÈRE (1909-2008), archéologue amateur et historien bien connu de Cazères, ayant passé une grande part de sa vie à Cazères, a mis à jour des découvertes très intéressantes entre les lieux-dits Bentayré, Blancotte et St-Cizy : rien de moins que la **ville gallo-romaine** qui se déplaça ensuite sur la rive de la Garonne, à 3 km, pour donner naissance à Cazères-sur-Garonne.

La zone humide de **St-Cizy** (Commune de Cazères) s'étend sur une surface totale maximale de 1km sur 500m, et provoque cinq "lacs" de novembre à mars! La zone humide de St Cizy joue sans conteste, tous les ans, un rôle majeur dans **l'absorption des crues printanières et automnales**.

Ce biotope accueille donc **des faunes et flores exceptionnelles et vulnérables** toute l'année. Que l'on sache, c'est **LA PLUS GRANDE ZONE HUMIDE NATURELLE** de tout ce tronçon de la vallée de Garonne, un patrimoine Biologique remarquable. **VITAL**, absolument indispensable quand il s'agira de recoloniser de vie le désert de maïs alentour.

Principales «sources» de ce marais périodique, **le ruisseau Aygossau** et **trois canalettes** (dont une dite gallo-romaine) traversent la zone de part en part.

On y trouve aussi **le vieux vivier de Blancotte**, très long bassin bordé de végétation haute, au milieu des champs, avec un reste de faune et flore sauvages. Un second vivier vient d'être comblé par son nouveau propriétaire, inconscient du trésor qu'il venait de s'accaparer, alors qu'il s'agit d'un bien vital, déclaré d'utilité public (les zones humides) depuis 1992.



La zone est aussi le «début» de **la nappe phréatique** qui alimente le captage de Cap-Blanc : elle reçoit **l'arrivée des bassins pluviaux, ruisseaux et canalettes alimentant la nappe phréatique** placée dans son prolongement, et au bout de laquelle nappe se situe le seul puits actuel de **captage d'eau potable** de Cazères.

Nous avons donc le privilège d'avoir un patrimoine historique et écologique remarquable.

Sens général du terme Patrimoine :

Le **patrimoine** est **l'héritage commun** d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis aux générations suivantes. Il peut être de nature très diverse : culture, histoire, langue, système de valeurs, monuments, oeuvres artistiques, milieu de vie sain et nourricier...

Qu'a donc fait la commune de cette zone humide, patrimoine des cazériennes et cazériens ? Elle vend un des chemins communaux (tronçon St-Cizy-Bellevue) alors qu'il allait du communal au communal, à l'exploitant agricole qui détruit depuis des années ce site : pollution par les pesticides, 4 décharges sauvages, drainage d'un bon quart de la zone humide large, et dernièrement assèchement - ni plus ni moins- par dépôt d'un mètre d'épaisseur de terre de chantier, assèchement programmé du cœur du marais de la zone humide remarquable référencée *_cg31_780_031CD31ZHE0781 par le Conseil Général. Cette zone humide a bien*

été identifiée dans le cadre de l'inventaire départemental mené par le CD31 et celle-ci a bien été reprise dans la base de données zones humides du SAGE Vallée de Garonne en cours de consultation administrative. Le SAGE vallée de Garonne qui sera mise en œuvre en début d'année 2020 prévoit 8 dispositions et une règle pour la préservation, la restauration et la valorisation de ces zones humides, thématique définie comme prioritaire par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Mais ce classement n'a pas suffi pour arrêter les ardeurs de l'entrepreneur propriétaire et ce sous le regard complaisant de votre majorité, informée régulièrement des actes destructeurs sur cette zone. On ne peut pas dire que je ne vous ai pas alerté depuis bientôt 10 ans sur l'importance de cette zone humide de St-Cizy, malgré son fâcheux défaut de compromettre sérieusement vos ambitieux projets d'expansion commerciale injustifiée, à l'entrée même de la zone humide, au lieu dit zone « artisanale » Masquère. Où en est-on sur ce dossier ?

IL EST RAPPELÉ ICI QU'IL EST INTERDIT D'ATTENTER AUX ESPÈCES SAUVAGES PROTEGÉES, ET À LEURS BIOTOPES.!

Un inventaire zoologique de la zone a depuis 10 ans constaté là, entre autoroute, zone « artisanale », gravières asséchantes et industrie de la viande et de la Golden, pas moins de 50 espèces animales protégées, sur seulement quelques hectares !!

Que fera la commune à présent que cette zone humide de St Cizy est sous tutelle des autorités compétentes, et qu'elle refait donc partie, de ce fait et pour un temps, du patrimoine des Cazériens ? Laissez faire le SMEAG !

4- Revitaliser la ville

Si l'on compare le charme bucolique et champêtre de la plus fameuse des vues de Cazères d'il y a 15 ans, celle de ses berges arborées au pied de sa « falaise » de façades surplombantes, si l'on compare, donc, avec l'état actuel : le musée du bateau dont vous imposez l'architecture alors que publiquement elle était annoncée à l'identique, l'arrière pseudo-moderniste de la médiathèque, lignée infinie de dizaines de lampadaires tout du long du quai au mépris du vivant, accumulation de parking hermétiques, coupe des arbres structurant le tableaux, tailles phobiques des platanes restants, éclairages dans le feuillage de ces mêmes êtres vivants, ascenseur inutilement éclairé, accompagné de sa sculpture à la mémoire des naufragés plutôt qu'à la gloire de la vie que porte la Garonne, on tombe alors à la renverse face au gâchis (de surcroît dispendieux) causé au magnifique tableau provincial que constituait cette carte postale, hier best seller des vues touristiques de Cazères-sur-Garonne, qui aujourd'hui a perdu son « -sur-Garonne » pour finir avec vue... sur parking et plaques de tôles et de tuiles mécaniques !!! A-t-on un historique à Cazères sur la sidérurgie ? A ce propos, sachez que les panneaux métalliques engrangent de la chaleur et la restitue la nuit, aggravant l'été la perte de point rafraichissant. De plus, le métal renvoie et décuple les effets sonores, s'il reste des chauves-souris comment vont-elles s'adapter ? Encore une fois les besoins vitaux des êtres vivants n'ont pas été pris en considération !

Mes chers collègues : comprenez nos réserves en félicitations pour votre grande œuvre.

L'alliance, forcément tragique, d'une très grande ignorance et d'une néanmoins immense certitude de savoir.

Alors, il est nécessaire de remettre vie en cette ville :

En plantant des espaces verts de **plantes pérennes, aromatiques, fruitières et mellifères** sur tous les points inutilisés mais pourtant bitumés ou cimentés :

- Angle école de l'Hourride
- Carrés cimentés où furent des arbres : Place d'Armes, entrée Est Villebarade
- Le long des trottoirs, pour ceux qui sont assez larges
- Autour de l'école des Capucins/ Ludothèque
- Angles (2) du parking du cinéma
- Marques blanches du parking des Capucins
- Entre les voies des Avenues St Julien, Gabriel Péri
- Végétaliser la base des murs de bord de Garonne



Les chiens, les amis loyaux et fidèles de leur propriétaire sont parfois sources de souillures : proposer des pelles ramasse-crottes, et installer à plusieurs sites de la ville des canisets végétalisés.



Caniset : Cahors centre bord du Lot

Revitaliser également la ville en créant des voies prioritaires aux déplacements doux en double sens : vélo, trottinette, rollers

En déplaçant les containers poubelle du milieu des trottoirs

En limitant à 30 km/h et 15km/h la vitesse des automobilistes en ville comme dans beaucoup d'autres villes

Débitumage des places de parking et installer des nids d'abeille perméables partout où ne circulent pas vraiment les véhicules.

5- Traitement des déchets ménagers

A l'heure où la Communauté des Communes projette la redevance incitative au poids des déchets ménagers comme nous l'avions proposé au DOB 2014 et rappelé en 2017, le tri des déchets était fondamental par nécessité économique et écologique mais doit devenir accessible à tous :

- Plus de colonnes placées dans la ville de collecte de papier en particulier
- Installation de compost en ville dans les quartiers en centre bourg, dans toutes les résidences et dans toutes les collectivités (écoles, collège, maison de retraite)
- Mise à disposition de composteurs individuels, proposition de poules comme cela ce fait dans certaines villes en quartiers pavillonnaires

Voir : <http://www.ademe.fr/guide-methodologique-compostage-partage-semi-collectif-compostage-pied-dimmeuble-quartier>

Un accompagnement pédagogique sera certainement nécessaire pour certains, pour d'autres ce sera enfin une solution attendue comme à Toulouse, les composts du jardin des plantes ont dépassé les objectifs prévus rapidement.

6- Culture

En appui sur le rapport Orsenna intitulé "[Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain](#)" et plus particulièrement sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, nous vous suggérons d'ouvrir notre médiathèque également le dimanche.

Pour conclure

Voici plusieurs propositions peu onéreuses, au bénéfice de tous puisqu'elles ciblent notre environnement, notre vie, notre avenir et surtout celui de nos enfants, nous sommes confiant de l'intérêt que vous y porterait.

Cm 18 mars

Mr le Maire nous espérons que le conseil municipal qui votera le budget se fera AVANT le 28 mars car nous devons donner Notre texte Pour le bulletin Municipal, qui parlera du budget avant le 28 mars.

Sinon ça n'est pas démocratique .

concernant le DOB : on constate d'annees en Années que la dette ne diminue pas malgré vos promesses . La dette augmente encore en 2018 .

Depuis des années on le constate lors du vote du compte Administratif Que Les « restes. À Réaliser » sont tres importants 35 à 40 %
Donc le calendrier de la dette n'est pas tenu. Les investissements sont retardés

Malgré vos promesses et notamment des assurances Que VOUS auriez prises concernant le fait de confier à des entreprises privées certaines réalisations:

La Maison de Santé est juste un cabinet médical.

Musee de la batellerie ne sera pas un musee. Quant à la « Maison Garonne » il y en aura une tous les 30 KMS , donc ce ne sera pas un élément touristique UNIQUE.
Pour cette opération on est passé DE 1,7'mllion d'Euro HT à 3 millions d'Euro TTC

Enfin l'Opération Centre Bourg porte mal son nom puisque les rues du Centre ville à l'interieur DU boulevard ne sont pas concernées.

Enfin La tounis à disparu Dans ce dob ! UN souci ?

Nous vous indiquons en outre que SUR le dossier de La Gendarmerie depuis Que les conseillers généraux avaient fait voter contre en 2010, ça va faire 16 ans qu'on en parle.

En outre Pourquoi La Faire la

Enfin nous vs proposons en plus des multiples réflexions et propositions de F Duc qui vs à fait passer un premier texte :

d'ouvrir La Médiathèque Bibliothèque le Dimanche ET DE demander Pour ça des subventions auprès d'Eric Orsenna.

Enfin nous déposerons pour le prochain conseil Municipal Une délibération afin de redynamiser Les commerces de Centre ville , AU travers d'un proposition concernant La TAXE foncière

On ne retrouvera pas les mêmes commerces d'antan, Mais nous ne voulons pas Que les rues du Centre soient vides de commerce. Ce serait la pire des solutions pour La Commune .

Ça coûtera moins cher que DE devoir assumer UN Centre ville vide AUX logements délabrés ou l'insecurite ET Les trafics augmenteraient.

MERCI DE votre attention

Bien cordialement
JEAN LUC RIVIERE
Conseiller Municipal ET Communautaire

